

OFFEMONT

Février 1993



L'école
Jean Macé



L'école
du Centre



L'école
du Martinet

R
E
A
L
I
T
E
S



**Voici pourquoi
vous pouvez
nous en
demander plus.**

Le Crédit Mutuel, c'est aujourd'hui le 5^e groupe bancaire français, 7,8 millions de clients, 4 000 guichets. Nous sommes des banquiers. Et de bons banquiers : nous offrons à travers un réseau national et régional des produits bancaires et des services

financiers de qualité. Mais au Crédit Mutuel, nous ne sommes pas seulement de bons banquiers car dans Crédit Mutuel, il y a un mutuel. C'est pour cela que vous pouvez nous en demander plus et que nous voulons vous en donner plus.

Crédit Mutuel
la banque à qui parler

BELFORT CENTRE
Place de la République
Tél. 84 21 47 59

VALDOIE
22 bis rue Carnot
Tél. 84 26 80 88

BELFORT VOSGES
103 avenue Jean-Jaurès
Tél. 84 21 26 30

Bureaux ouverts du mardi au samedi inclus.
Fermé le lundi.

**ET 5 GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE
A VOTRE SERVICE 24 H SUR 24**

à l'honneur



Michel Honoré et son épouse,



Odette ALLEMAN,

Monsieur le Préfet **Didier CULTIAUX**,
Monsieur le Député **Jean-Pierre CHEVENEMENT**,
Monsieur le Sénateur **Michel DREYFUS-SCHMIDT**,
Monsieur le Maire **Robert TRITTER**

ont assisté à la remise des médailles d'honneur communales, départementales et régionales à Monsieur **Michel HONORE**, premier adjoint au maire d'OFFEMONT, à Madame **Odette ALLEMANN**, troisième adjoint, et à Monsieur **André RAUSHER**, quatrième adjoint.

Au cours de la même cérémonie, qui s'est déroulée dans la Mairie d'OFFEMONT rénovée, Monsieur **Gilbert DOLAT**, premier Vice-Président du District, remplaçant Monsieur le Président **GEHANT** empêché, a remis les médailles du travail à quatre salariés du District et les médailles d'honneur régionales, départementales et communales à neuf autres salariés (dont une de "vermeil" et une d'"or").

De nombreuses personnalités assistaient à cette cérémonie.



*et André RAUSHER et son épouse, sérieux ou épanouis,
arborent fièrement leur nouvelle et nième décoration.*

le mot du maire

Monsieur le Maire, acceptant d'être photographié à son bureau : un scoop... que j'attendais depuis 10 ans... seul l'aménagement des nouveaux locaux de la mairie, qu'il fallait présenter à la population de la commune, a fini par avoir raison du secret-défense !
Françoise BOUVIER



1989 - 1992

L'équipe municipale que vous avez élue en mars 1989 vient de parcourir un peu plus de la moitié de la distance qui sépare deux élections municipales : la prochaine se situant en mars 1995.

Ce que nous vous avons promis à l'époque a été réalisé et même dans certains cas dépassé. Pour ce faire, nous avons engagé, au cours de ces trois années écoulées, à peu près 30 millions d'investissement et 15 millions de dépenses d'entretien.

Parmi la liste des investissements les plus significatifs, on trouve la nouvelle école du Centre, la restructuration de la Mairie, l'achèvement du Complexe sportif, la maison du gardien, les locaux des sapeurs-pompiers, l'aménagement des rues et parkings, l'acquisition de véhicules divers...

Les trois groupes scolaires, les rues aussi, les terrains de sports, les bâtiments appartenant à la Commune ont bénéficié d'un entretien continu et le plus souvent coûteux.

Une mention particulière pour la Zone d'Activités "du Ballon" dans le quartier de l'Arsot : les travaux d'infrastructure sont pratiquement achevés et déjà des parcelles d'une superficie importante ont trouvé acquéreurs. Malgré ces dépenses relativement élevées, les assujettis à la taxe d'habitation n'ont subi qu'une hausse très modérée des cotisations communales : plus 0,98 % par exemple de 1991 à 1992 alors que l'inflation frise les 3 %.

Nous sommes cependant bien conscients que ces travaux ne peuvent emporter la satisfaction générale. Chacun a ses idées, ses remarques, ses doléances, ses intérêts particuliers. Certains ont l'impression d'être oubliés, le sentiment que l'autre est favorisé, privilégié, qu'ils paient des impôts et que par conséquent ils devraient eux aussi en récolter les fruits.

"Il n'y a qu'à... faudrait... ils auraient du... ils pourraient... si j'étais à leur place..."

Le refrain est bien connu, il se chante ici comme partout ailleurs : cela fait partie de notre caractère bien français.

Mais comme disait quelqu'un autrefois "la critique est aisée, seul l'art est difficile".

Soyez assurés que dans les mois qui viennent nous continuerons à travailler partout et dans tous les domaines pour le bien général dans la limite des ressources financières locales, départementales ou nationales qui pourront alimenter notre budget.

Nous sommes au début de janvier 1993, mais au moment où ce modeste bulletin parviendra dans nos foyers, la période traditionnelle de présentation des vœux sera sans doute déjà derrière nous.

Mais que cela ne m'empêche pas de demander à chacun d'entre vous d'accepter, bien que tardifs, les vœux de la municipalité : bonheur et santé, travail préservé ou retrouvé, paix conservée ou revenue partout dans le monde, relations tolérantes et fraternelles, compréhension réciproque entre tous nos concitoyens.

le mot du directeur de la publication

sur l'air humoristique de... "il vous en coûtera"...

La majoration générale, toutes taxes comprises du m³ d'eau facturé par le District, sera, en 1993, de 15,60 %.

Encouragement à découvrir de nouvelles vertus au whisky sec, très sec.

Si vous êtes tout à fait raisonnable et envisagez d'assécher votre coûteuse installation, il vous en coûtera 124,00 F de fermeture de prise d'eau. Et tout autant si un remords vous incite à la démarche inverse.

Votre facturation de fourniture et de travaux du service des eaux peut s'envoler vers les 180 francs/heure, si vous délaissiez le plombier pour monsieur l'ingénieur subdivisionnaire (dont les compétences ne sont pas précisées...), et si las d'arroser, vous voulez assainir, ce sera pire : saisissez votre calculatrice, respirez profondément et ajoutez 212 francs (redevance de raccordement à l'égoût public) à 1 710 francs (participation forfaitaire de branchement) à 33 francs (le mètre linéaire) à 344 francs (le regard) etc.

Si la rage écologique vous saisit et qu'au F 5 vous ayez la tentation de préférer la cabane au fond des bois sans eau, ni égoût, songez que :

- La redevance pour enlèvement de réfrigérateurs ou de congélateurs est de 120 francs/unité.

Chez Fréon... ah... la vie en vert !

- Votre facturation de réparation sur les conteneurs ordures ménagères sera au minimum de 92 francs (forfait main-d'œuvre) outre les pièces détachées. Le coût total de l'ensemble des pièces détachées vous incitera certainement, si vous êtes un grand maladroit, à faire le choix d'un conteneur en or massif : plus résistant, à prix égal...

Je ne saurais terminer sans joindre aux souhaits de Monsieur le Maire, mes vœux de bonne et heureuse année. Il faudra, pour ce faire, convaincre votre employeur, pièces à l'appui (je viens de vous les fournir) qu'une augmentation très substantielle s'avère nécessaire pour amortir la chute de votre niveau de vie quasi inéluctable si vous buvez de l'eau, vous vous ablutionnez, menez votre conteneur avec moins d'égards que votre Rolls, et envisagez, après 25 ans de bons et loyaux services, de vous séparer de votre réfrigérateur.

Françoise BOUVIER.

PS : Prix m ³ eau	3,81
FNDAE*	0,105
Pollution	0,96
Taxe assainissement	3,88
TVA	0,210

* FNDAE : Fonds national d'amélioration de l'eau.

8,965 C/7,755 en 1992
en 1993

la réforme de l'organisation territoriale : intercommunalité

(Loi Joxe-Baylet n° 92-125 du 6 février 1992)

"Depuis l'échec, il y a plus de vingt ans, de la loi Marcellin sur la fusion autoritaire des communes, des propositions nouvelles sont régulièrement avancées pour tenter de surmonter la contradiction entre la volonté d'indépendance des élus et la nécessité, pour eux, de mener des projets communs. L'intercommunalité est une nécessité dès qu'il s'agit de réaliser des actions dont l'ampleur dépasse le cadre communal, telles que le développement économique, l'aménagement de l'espace ou d'autres projets structurants. Il n'est pas rare que des prêteurs opposent des fins de non-recevoir à des élus qui sollicitent le financement d'un équipement

communal en les incitant à se regrouper avec leurs voisins pour le mener dans des conditions financières acceptables.

A partir du moment où l'on admet, comme un fait acquis, que la France continuera de compter, à elle seule, plus de communes que l'ensemble des autres pays de la CEE réunis, le champ d'action de l'intercommunalité ne peut qu'exclure un redécoupage du territoire pour se cantonner à des organismes additionnels au paysage communal. C'est ainsi qu'aux syndicats à vocation unique (SIVU), multiple (SIVOM) ou mixte se sont ajoutés les districts, sans parler de structures spécifiques qui ont été créées pour

neuf grosses agglomérations, ainsi que pour neuf villes nouvelles. Plus récemment, la loi du 6 février 1992 a créé deux nouveaux instruments : la communauté de ville et la communauté de communes.

Ces dispositifs sont fondés sur une mise en commun, plus ou moins intégratrice, de compétences déléguées librement et de plein droit par les communes : transports, ordures ménagères, eau et assainissement, logement... Mais l'intérêt bien compris des élus n'étant pas toujours suffisant pour surmonter les obstacles inertielles à une association, l'Etat abonde généralement la corbeille de mariage avec des incitations finan-

cières. Ainsi la loi du 6 février prévoit-elle principalement une dotation globale de fonctionnement d'autant plus élevée que l'intégration communautaire sera importante et quelques avantages annexes tels que la récupération immédiate de la TVA sur les investissements. Mais par ailleurs plane, à tort ou à raison (les textes de référence sont imprécis), la menace d'une intercommunalité autoritaire, sous l'égide du préfet, pour les communes qui n'auraient pas spontanément opté pour un schéma de coopération."

Le Monde

20-21 décembre 1992

La Communauté de villes peut être créée à la demande des deux tiers des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des communes comptant les deux tiers de la population.

La communauté créée est gérée par un conseil qui est composé des délégués des communes. La répartition des sièges entre les communes s'opère à l'amiable, ou, à défaut, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (sous réserve d'un siège minimum par commune et de l'impossibilité pour une commune de disposer de plus de la moitié des sièges).

Les Districts à fiscalité propre peuvent se transformer en communautés de villes.

Au titre des compétences obligatoires des communautés de ville,

figurent :

- l'aménagement de l'espace,
- les programmes locaux de l'habitat,
- le développement économique,
- et soit : la protection de l'environnement, la politique du logement, la voirie et les transports collectifs, les équipements culturels, sportifs et scolaires,
- et éventuellement d'autres attributions relevant de la compétence des communes.

Les Communes d'Offemont, de Belfort et environnantes vont donc devoir choisir entre le maintien du statu-quo, la communauté des villes ou l'extension des compétences du district.

En tout état de cause, l'immobilisme (c'est-à-dire le maintien du statu-quo, 1^{ère} hypothèse) serait certainement très préjudiciable à l'avenir de la région : toute une série de prises

de décisions (infrastructures routières, universités, etc.) concerne non seulement Belfort mais, au même titre, Offemont et bien d'autres communes.

Prises de décision, financements et bénéfices doivent donc être partagés. Les coopérations au coup par coup sont laborieuses et manquent de cohérence. Une structure d'intégration serait la bienvenue. La discussion reste cependant ouverte sur la forme que doit revêtir cette structure : district ou communauté de villes ?

Des discussions sont en cours - étant précisé que le District peut constituer une étape et se transformer à terme - si la coopération s'y révèle fructueuse - en communauté de villes puisque le DAB est un organisme à fiscalité propre, c'est-à-dire qui lève l'impôt.

Françoise BOUVIER

le district

Le District de l'Agglomération belfortaine (D.A.B.) a été créée en 1973.

Il est composé de 42 conseillers :

14 pour Belfort

3 pour Bavilliers, Cravanche, Danjoutin, Essert, Offemont, Valdoie, soit 18 au total.

2 pour Denney, Eloie, Perouse, Roppe, Vétrigne, soit 10 au total.

La ville de Belfort ne dispose donc que du tiers des sièges.

Le District a une fiscalité propre qui lui permet de lever l'impôt.

1. Le taux de l'impôt est de :

1,12 % des bases pour la taxe d'habitation

1,34 % des bases pour le foncier bâti

4,17 % des bases pour le foncier non bâti

1,57 % des bases pour la taxe professionnelle.

Cette levée d'impôts permet au District de financer les dépenses de fonctionnement des corps de sapeurs-pompiers de Belfort, Bavilliers, Danjoutin, Offemont, Valdoie.

Ces communes, en effet, avancent les fonds nécessaires au fonctionnement de leurs corps de sapeurs-pompiers mais ces sommes leur sont remboursées par le District.

2. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est de 5,53 % des bases pour le foncier bâti.

3. Les dépenses de distribution d'eau potable sont couvertes par la facturation de l'eau consommée, soit 3,72 francs le m³, en 1992.

4. Les dépenses d'assainissement sont couvertes par la taxe d'assainissement qui est de 3,25 francs par m³ d'eau consommée.

5. Les autres recettes du DAB sont constituées par une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat du fait de l'assujettissement des contribuables du DAB à l'impôt foncier, et des primes à la qualité de l'épuration versée par l'agence de l'eau.

Les compétences du DAB sont

- des compétences obligatoires : les pompiers
 - des compétences dont il s'est doté à l'unanimité : enlèvement et incinération des ordures ménagères, production et distribution de l'eau potable, réseaux d'eaux usées et épuration des effluents.
- Le DAB peut s'adjoindre des compétences supplémentaires si l'ensemble des communes le composant donne leur accord.

Conclusion : Le DAB apporte la preuve qu'il existe des regroupements de communes efficaces. Mais le DAB trouve ses limites dans la règle de la majorité des deux tiers qui en ralentit la progression.

Si cette règle de la majorité des deux tiers permet des intégrations sectorielles dans des secteurs techniques (eau, assainissement, etc.), elle freine en revanche toute intégration plus large et notamment la mise en œuvre de politiques d'ensemble relatives soit à l'aménagement de l'espace, soit au développement de l'économie.

*Exposé de Monsieur HONORE
Conclusion de Françoise BOUVIER*

CHAUFFAGE - SANITAIRE - COUVERTURE

ENTREPRISE ETTWILLER

11 bis, rue de Saverne - 90000 BELFORT - Tél. 84 21 26 66

Chauffage - Gaz - Tous systèmes

l'école du centre



Décontractés et naturels



Bref, ne posant point

Semaine de la presse 1992 : ■ la classe de CM₂ de l'école du Centre à l'honneur.

Le 27 juin 1992, les élèves de la classe de CM₂ de l'école du Centre ont été conviés au Collège RIMBAUD par Monsieur

PROUST, Président du Conseil Général de BELFORT, Monsieur SOLLIER, inspecteur d'académie, Monsieur GUYON, Président de l'association des maires du Territoire de BELFORT, le Directeur de la librairie Koël et le responsable de la rédaction du Pays de

Franche-Comté, à une cérémonie de remise des prix aux lauréats des deux concours organisés dans le cadre de la Semaine de la Presse 1992 "le meilleur journal scolaire" et "le meilleur article de presse" (v. photo de couverture).

Françoise BOUVIER

l'école du martinet



Un préau superbement décoré où les lions et les cigognes vivent en paix : un symbole ?



Distracts par le photographe...

l'école jean macé



Les C.P., petits et rieurs



Les CM2, grands et sérieux

actions de soutien scolaire

aide aux devoirs

Depuis quelques années fonctionne au Centre socio-culturel du martinet une structure d'accompagnement scolaire permettant aux élèves de l'Ecole Jean Macé de faire leurs devoirs en bénéficiant d'une aide. Cette structure fonctionne en liaison avec les enseignants de l'école, un instituteur de l'équipe étant coordinateur de l'action.

Ces séances ont lieu les lundis et jeudis soirs au Centre Culturel de 16 h 45 à 18 heures. Elles sont

animées par des salariés du Centre et des bénévoles qui accueillent une bonne centaine d'enfants répartis dans des ateliers correspondant à leurs niveaux pédagogiques. Chaque élève a ainsi l'assurance de bénéficier d'une aide individualisée pour une lecture, un apprentissage ou une recherche.

Les enfants qui ne font pas leur travail à la maison sont ainsi de plus en plus rares.

P. NAAS.



Salariés et bénévoles se relaient auprès des enfants dont les résultats s'améliorent notablement.



le budget 1992

En 1992, le budget primitif a été adopté à l'unanimité et équilibré sans augmentation de la pression fiscale. Vous avez pu vous en rendre compte en lisant les explications portées sur vos feuilles d'imposition où les taux de calcul pour la commune sont identiques en 1991 et 1992.

Les dépenses du budget primitif 1992 sont de :

- 9 925 000 F
en section de fonctionnement
 - 6 162 060 F
en section d'investissement
- Le budget supplémentaire voté également à l'unanimité laisse apparaître des dépenses de :
- 8 011 500 F
pour la section de fonctionnement
 - 10 061 500 F
pour la section d'investissement

Le budget primitif 1992 est en augmentation de 8,81 % par rapport à celui de 1991 et ce, il faut le rappeler, sans augmentation des taux d'imposition communaux.

Les principaux crédits d'investissements en 1992 sont de :

- 500 000 F
pour terminer la construction de l'école primaire du centre
- 1 900 000 F
pour l'aménagement de la mairie
- 500 000 F
pour l'ameublement des salles modernisées
- 1 280 000 F
pour la réfection des rues
- 1 500 000 F
pour l'aménagement de la ZAC
- 220 000 F
pour la construction d'un terrain de tennis à l'Arsot.

L'examen du compte administratif 1991 adopté également à l'unanimité par le conseil donne les résultats ci-après :

Section de fonctionnement :
dépenses : 12 724 698,66 F
recettes : 20 182 106,87 F

La **section d'investissement** a été arrêtée en recettes à 12 593 107,62 F ; en dépenses à 18 291 026,31 F

comprenant entre autres

- 476 253,89 F
pour l'achat de matériel, outillage et véhicules pour les ouvriers
- 5 629 940,15 F
pour la construction de l'école primaire du centre
- 1 052 880,39 F
de travaux sur les bâtiments communaux.
- 869 677,85 F
pour la construction de la maison du gardien du stade
- 1 792 713,48 F
pour la voirie
- 121 425,46 F
pour le terrain de sports (tennis).

J'avais par le passé souligné l'effort consenti par la commune pour les enfants scolarisés en primaire et maternelle.

La réforme de la dotation allouée aux différents groupes m'a amené à établir le coût réel de notre effort pour 1991.

En comptant, outre les fournitures scolaires, les frais de chauff-

COUVERTURE
ETANCHEITE
ZINGUERIE

HOUZE
SA

43, rue des Maquisards - OFFEMONT - Tél. 84 26 03 10

fage, d'éclairage, les dépenses pour la piscine, les journées de neige, les salaires et charges des agents affectés au nettoyage ou à l'assistance dans les maternelles, les intérêts des emprunts contractés pour construire les écoles, l'on arrive à un total de dépenses de **2 325 952 F** sur un total de dépenses de fonctionnement de **5 273 216 F**. La dépense scolaire représente donc **44,10 %** des dépenses totales.

Sachant qu'il a été recensé 684 élèves, un enfant revient annuellement à la commune à 3 400 francs.

Et encore, dans ce calcul, je n'ai pas tenu compte des fournitures d'investissement accordées à chaque direction d'école, des heures passées par les agents communaux à l'entretien des bâtiments ou des classes, ni des

matériaux nécessaires à cet entretien ou cette rénovation de locaux, du jouet de Noël accordé en maternelle.

C'est ainsi que plus de 50 % du budget de fonctionnement est consacré aux écoles et cette petite étude démontrera, s'il en est besoin, qu'Offemont n'est pas une commune rétrograde et qu'à l'avenir il sera bon d'avancer désormais prudemment vers des dépenses nouvelles.

Le Budget du CCAS

Il n'est pas dans nos habitudes de parler du CCAS mais, soucieux de vérité, je tiens à donner quelques chiffres réfutant certaines affirmations écrites et diffusées en début d'année.

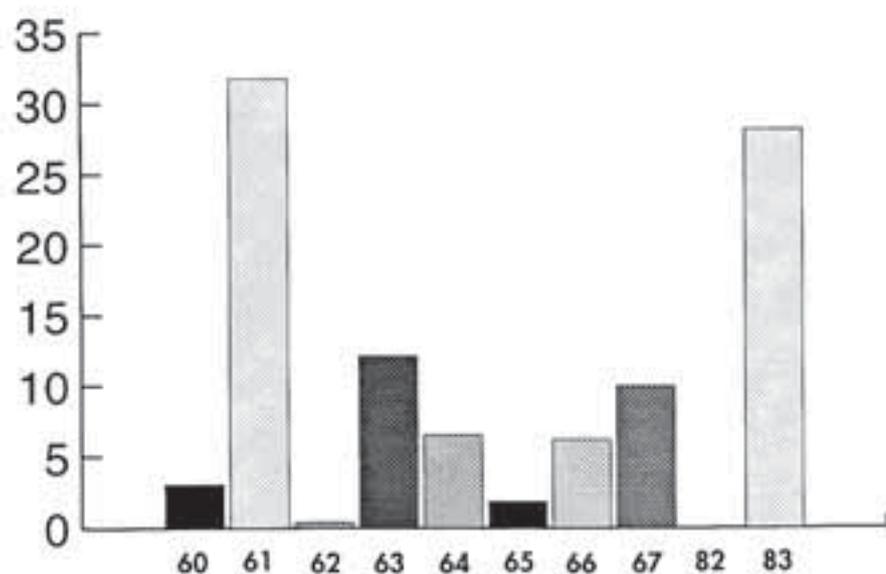
Le budget du CCAS est alimenté par des dons, une quote part sur

les achats de concessions en cimetière et une subvention de la Commune.

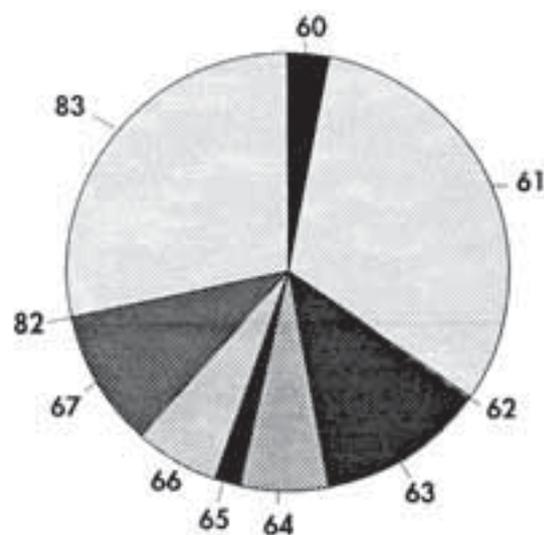
Ses dépenses portent essentiellement sur l'achat de produits pour les colis de Noël des anciens âgés de plus de 70 ans (20 980,70 F en 1991) et l'achat de fournitures pour les confections du repas des personnes âgées. Les dépenses se sont élevées à 406,35 F en 1991 et 3 187,92 en 1990.

Ces quelques éléments sont portés à votre connaissance pour démontrer que le CCAS est toujours présent auprès des anciens, et il est utile de signaler l'action des membres bénévoles qui préparent et servent les repas, préparent et distribuent les colis de Noël sur leur temps de loisirs. Qu'ils en soient remerciés.

Michel HONORE



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE 1992



60 : 3,06 %	65 : 1,81 %
61 : 31,74 %	66 : 6,20 %
62 : 0,37 %	67 : 9,97 %
63 : 12,12 %	82 : 0 %
64 : 6,52 %	83 : 28,20 %

urbanisme et P.O.S.

Depuis 1986, le Plan d'Occupation des Sols fixe, à OFFEMONT, les zones constructibles, les surfaces de terrain nécessaires, les différentes règles à respecter pour toute construction ou transformation d'immeuble.

Diverses modifications ont été apportées à ce document.

La dernière en date a fait l'objet d'une enquête publique du 23 novembre au 23 décembre 1992 et intéresse principalement la zone du lotissement "Les Vergers".

Elle doit permettre le reclassement en zone constructible des terrains situés en bordure du lotissement

et précédemment inscrits dans la zone NA (zone à lotir).

Le P.O.S. est à la disposition, en Mairie, des éventuels constructeurs ou acquéreurs de terrains.

Il faut savoir aussi que le permis de construire n'est plus nécessaire pour divers petits travaux :

- ravalier une façade
- modifier l'aspect extérieur d'une construction existante (percer ou supprimer une fenêtre)
- construire sur un terrain déjà bâti, un bâtiment de moins de 20 m² (balcon, pièce d'habitation,

garage, abri de jardin)
- édifier une clôture.

Il convient néanmoins de remplir un imprimé, à retirer en Mairie, et de constituer un dossier avec plan de situation, plan masse, croquis de clôture si nécessaire. Vous pouvez, dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la déclaration, commencer les travaux.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à consulter les services en Mairie, qui vous fourniront les renseignements et documents nécessaires.

M. GALHER



Radio France
BELFORT
MONTBELIARD : 94.6 **95.2**



LES TRACTEES DES PETITS ESPACES
Tondeuse EUROtondor tractées 46 cm

Chez votre
Conseiller Officiel :

Ets DI MARCO
TOUT POUR LE JARDIN
Vente et Réparation

12 bis, route de Montbéliard
90400 ANDELNANS
Tél. 84 22 30 51

travaux

Aménagement de la Commune

Bâtiment - Voirie - Travaux divers

En 1989, un programme de travaux et d'aménagement de la Commune avait été arrêté et à ce jour on peut affirmer que ce programme a été entièrement réalisé.

Il nous semble utile de rappeler ici les interventions principales qui ont jalonné ces 3 années de grande activité.

CHAUDRONNERIE - CUVES A MAZOUT - GALVANISATION A CHAUD

ETS RENÉ RUST

23, rue Aristide Briand - OFFEMONT - Tél. 84 26 30 00

I. Le Bilan

1989

- Fin de l'aménagement du parking de la Poste.
- Démontage des classes préfabriquées de l'école du Martinet.
- Réfection de la rue des Cerisiers.

1990

- Construction du local CPI (Sa-peurs Pompiers).
- Installation de 5 garages (école J. Macé).
- Aménagement des courts de tennis au complexe sportif.
- Début des travaux de la nouvelle école du Centre.
- Remise en état de la rue des Maquisards.

1991

- Réfection du beffroi de l'église.
 - Construction de la maison du gardien du complexe sportif.
 - Aménagement de la cour du bâtiment "instituteurs" de l'école du Martinet avec construction de 4 garages.
 - Remise en état de la rue des Eygras (1^{re} tranche).
 - 2^e tranche et fin des travaux de la rue Welsch avec parking.
 - Amélioration du virage rue A.-Briand par le Conseil Général et avec la participation de la Commune (problème important de sécurité).
 - Eclairage du terrain de football (stabilisé).
 - Inauguration de la nouvelle école du Centre.
- A cette liste déjà longue, il faut

ajouter les réfections de classes et d'appartements pour les enseignants (peinture, électricité, carrelage... etc.) l'amélioration de l'éclairage de certaines rues, des travaux divers d'entretien, (étanchéité, clôtures... etc).

Pour l'année en cours les travaux ont été poursuivis à un rythme très soutenu..

II. 1992

Rues

- 1^{re} tranche des rues de l'Étang et sous la Miotte.
- 2^e tranche et fin des travaux de la rue de la Gare.
- Les HLM dans le cadre d'un accord avec la Commune ont entrepris la réfection des canalisations des rues des "Casernes".
- Le Conseil Général a fait exécuter la remise en état de l'enrobé d'une grande partie de la rue A. Briand.
- A la demande du service des Bâtiments de France nous avons aménagé le terre-plein le long de la s/station électrique à l'entrée de notre village (carrefour du Martinet).
- Aménagement d'un parking derrière l'église.

Bâtiments

I. écoles

- Réfection des façades de l'école maternelle du Centre (peinture).
- Aménagement de la cour de l'école maternelle du Martinet.
- Remise en état (en cours) du local face à la salle polyvalente de l'Arsot.
- Implantation d'un garage derrière cette salle.

- Remise en état (peinture) de 2 classes à l'école primaire du Martinet et d'une classe à J. Macé.
- Remise en état (en cours) d'un appartement "institutrice" au 1^{er} étage de la Mairie ainsi que de la terrasse.

2. Complexe sportif

- Eclairage des courts de tennis.
- Il était prévu cette année de mettre aux normes le terrain de football de l'Arsot agrandissement pour répondre aux règles imposées par la ligue de Franche-Comté avec en plus l'éclairage de ce terrain, et création d'un parking. Mais il faut au préalable régler le problème de l'occupation du terrain par les ferrailleurs.

3. Mairie

Nous avons entrepris la rénovation de la mairie, avec occupation des locaux laissés libres. Cet agrandissement de la Mairie était devenu urgent, le personnel travaillant dans des conditions de plus en plus difficiles dues à l'exiguïté des surfaces occupées, de plus "l'accueil" du public était réduit à sa plus simple expression.

Il est important de rappeler que ce bâtiment avait été construit il y a cinquante ans (en 1933) alors que OFFEMONT comptait environ 800 habitants, nous devons remercier la municipalité de l'époque qui a fait construire un bâtiment de très belle facture qui, une fois les façades rénovées, aura fière allure. A l'époque, personne ne pouvait imaginer l'expansion démogra-

phique de notre cité, c'est pourquoi il a fallu repenser le problème de l'occupation des locaux. Après l'étude de nombreux projets, nous avons contacté le cabinet d'architecture OUDARD PREVOT pour qu'il traite le dernier projet retenu par la Commission des travaux et approuvé par le Conseil Municipal.

- Les travaux ont commencé en juin, après que les études définitives et les appels d'offre aient été conclus.

- Début septembre, la 1^{re} tranche étant terminée, nous avons procédé au déménagement de l'ancienne mairie, et tout le personnel ainsi que les élus ont réintégré leurs nouveaux locaux

- La 2^e tranche, salle du Conseil et des Mariages, est également, depuis quelques semaines, terminée.

- La nouvelle mairie que vous pourrez visiter au cours d'une journée "Porte Ouverte" offre, dans un cadre agréable, de meilleures possibilités d'accueil et des conditions de travail nettement améliorées.

- Les locaux sont clairs, très bien aérés, Monsieur le Maire a un bureau digne de sa fonction, les adjoints et les secrétaires ont du

meubler neuf leur permettant de travailler de façon plus rationnelle.

Il faut également noter que pendant l'hiver 1991/1992, les ouvriers communaux ont remis en état une partie du sous-sol avec transformation d'une cave en local "Archives", ce qui permet d'augmenter nos possibilités de classement.

Nous passerons sous silence la multitude de travaux réalisés par nos ouvriers communaux, de l'entretien des espaces verts aux réparations courantes : la liste serait longue et fastidieuse.

Conclusion

Tous les travaux réalisés au cours de cette année ont été financés sur un budget équilibré sans recours à l'emprunt. Il a fallu jouer serré. Mais il faut remercier l'ensemble du conseil municipal ainsi que la commission des travaux qui ont fait confiance à Monsieur le Maire et aux adjoints pour leurs engagements.

Nous tenons également à remercier les ouvriers communaux, car

si nous avons pu réaliser l'ensemble des travaux cités ci-dessus, c'est aussi grâce à leur compétence et à leur dévouement. Nombreux sont les travaux réalisés par eux, ce qui nous a permis d'économiser sur notre budget d'investissement.

Voilà encore une année où les travaux réalisés, sans être spectaculaires, ont néanmoins été importants. Progressivement, notre commune se dote de rues en état, sécurisantes pour les piétons. Un peu partout, on peut voir des améliorations, cours d'écoles, équipements sportifs et démarrage de l'opération 4/4 à l'Arsot, mais il reste encore beaucoup à faire, surtout dans le domaine de la voirie. Nous demandons aux Offemontois d'avoir un peu de patience, dans quelques années nous espérons que la commune aura la totalité de ses voies de communications remises à neuf. Des projets sont dans les cartons, leur réalisation dépend bien entendu, d'abord de nos finances mais aussi de la compréhension et du soutien de l'ensemble de la population.

R. ROSSI

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENTS - TERRASSEMENTS



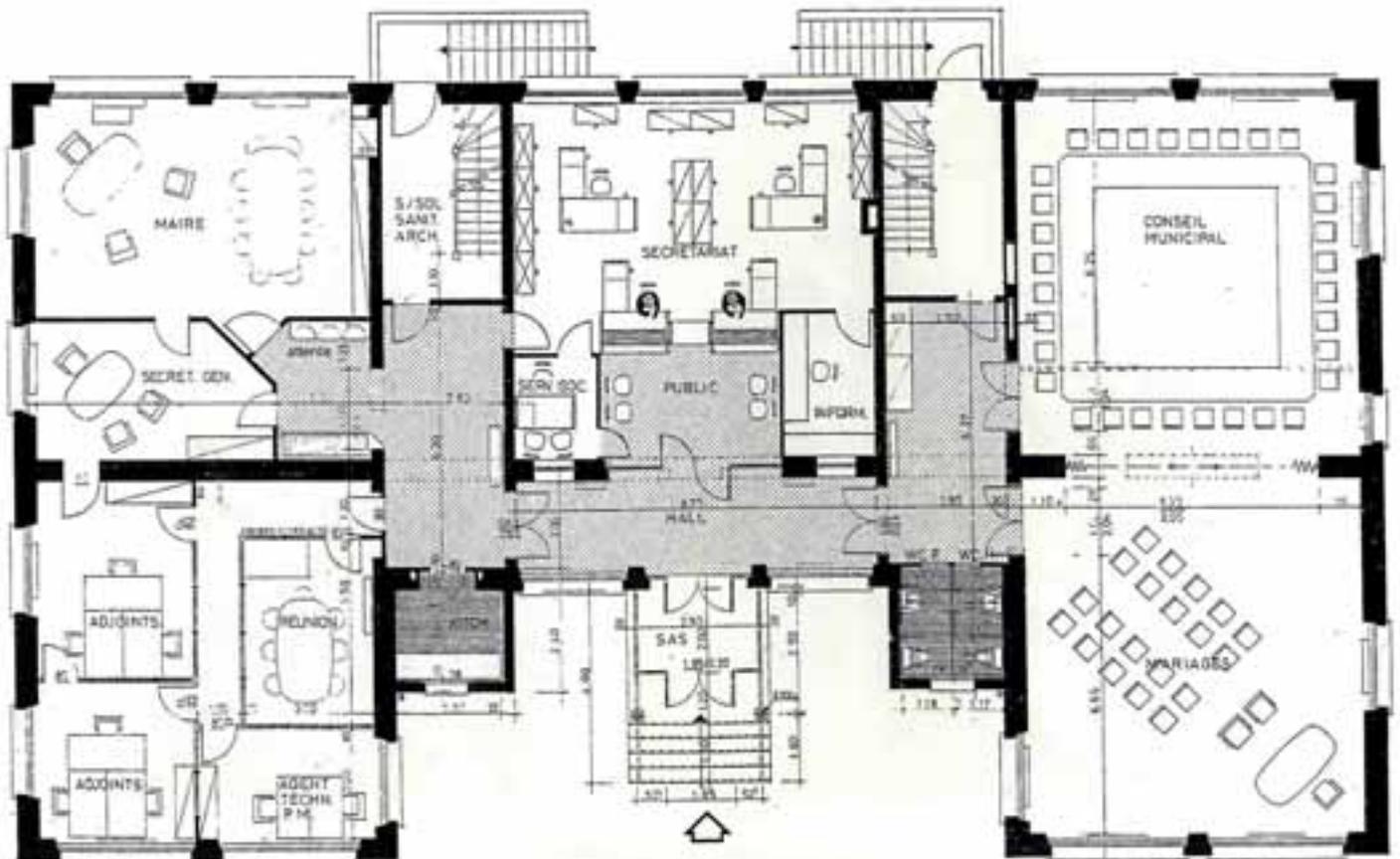
S.A. **SCHENINI**

76, rue Aristide Briand
OFFEMONT - 90300 VALDOIE
Tél. 84 26 03 88



*Monsieur ROSSI (à gauche sur la photo) développe son programme de travaux.
(photo publiée sans l'accord de l'intéressé...)*

Plan de la nouvelle mairie





Les Conseillers municipaux



et le personnel communal inaugurent les nouveaux locaux en tirant les rois.

la halte garderie



Petits roses et petits bleus...

La halte-garderie a réouvert ses portes en janvier 1991 après avoir bénéficié d'une rénovation intérieure complète. Si l'extérieur laisse encore à désirer, ne vous laissez pas abuser : "veni, vidi, et vous n'en croirez pas vos yeux".

La halte-garderie accueille les enfants de 4 mois à 5 ans, tous les après-midi de 13 h 30 à 17 h 15 du lundi au vendredi.

Les parents sont accueillis avec leurs enfants auprès desquels ils doivent impérativement rester, la première fois où ils les accompagnent, afin de faciliter l'adaptation qui doit être progressive. Leur présence

est, par la suite, toujours la bienvenue.

Les tarifs sont les suivants :

- 2,50 F par heure pour OFFEMONT
- 3,00 F par heure pour les autres communes.

Toute heure commencée est due.

Les enfants ne peuvent pas être accueillis plus de trois demi-journées par semaine.

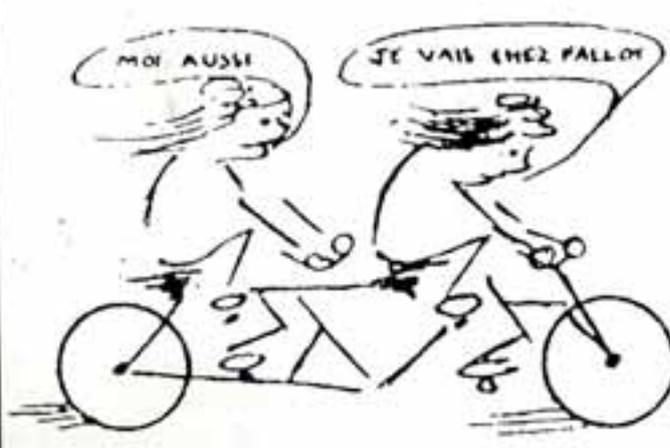
Les parents ont la possibilité de réserver une fois par semaine.

Le règlement est affiché dans la halte-garderie, où chacun pourra le consulter.
Les enfants accueillis à la halte-garderie se voient proposer de multiples activités (jeux, peinture, musique et chant tous les 15 jours, sorties pour les enfants de 2 ans et demi à 5 ans : petit train de BELFORT, bibliothèque, cinéma, forêt, ferme).

Propos recueillis auprès de la directrice, Madame BARY.



... au vert



MOI AUSSI

JE VAIS CHEZ FALLOT



Daniel FALLOT

MARIN - TREK
SCRAMBLER - CANNODALE

66, avenue Jean-Moulin - 90000 BELFORT
Tél. 84 21 11 25

population

Résultat du dernier recensement

	FRANCE	FRANCHE-COMTE	TERRITOIRE DE BELFORT
Population totale	56 625 026	1 097 276	134 097
Actifs (1)	44,3 %	43,5 %	44 %
Part relative des femmes dans les actifs	44,2 %	42,9 %	42,1 %
Part relative des moins de 20 ans	2 %	2,1 %	2,3 %
Part relative des plus de 60 ans	2,9 %	2,4 %	1,8 %
Part en zone urbaine	75,2 %	59,1 %	79,3 %
Part sans emploi	8,5 %	9,3 %	11,2 %
Part salariés	85,4 %	85,9 %	90,8 %

(1) ACTIFS : Personnes ayant un emploi et chômeurs à la recherche d'un emploi

état-civil



Un enfant : la grâce. Une petite fille et son choucas.

SAVEZ-VOUS QUE :

Tous les actes de l'état-civil donnent lieu à l'établissement de bulletins statistiques ; il en existe sept : bulletin de mariage, de reconnaissance (d'un enfant), de naissance d'enfant déclaré vivant, d'enfant déclaré "sans vie", des mentions en marge (exemple : divorce, adoption), de transcription (opération par laquelle un officier de l'état-civil recopie sur ses registres un acte de l'état-civil reçu ailleurs que dans sa circonscription, ou une décision judiciaire relative à l'état-civil), liasses décès.

Ces bulletins servent, comme leur nom l'indique, à établir des statistiques démographiques et à met-

tre à jour des répertoires tels que le fichier électoral.

Les dispositions législatives et réglementaires relatives au secret statistique s'appliquent aux bulletins statistiques de l'état-civil. L'observatoire économique de Franche-Comté est sis à BESANÇON :

**Immeuble "Le Major"
83, rue de Dôle
25042 BESANÇON CEDEX**

Mais l'intégralité des renseignements relatifs à l'état-civil est adressée à l'INSEE à DIJON.

ET QUE, EN 1989,

– il naissait plus de garçons que de filles (51,2 %)

– le nombre des naissances hors mariage était en augmentation constante (28,2 %)

– neuf enfants sur dix étaient nés de mère française

– l'indicateur de fécondité était de 181 enfants pour 100 femmes

– les naissances multiples (jumeaux, triplés) étaient en progression constante ; il s'agit d'une conséquence directe des nouveaux traitements contre la stérilité

– les hommes et femmes se marient de plus en plus tard

– le taux de mortalité infantile était de 7,5 décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes

– l'espérance de vie à la naissance était de 72,4 ans pour les hommes de 80,6 pour les femmes.

NAISSANCES

FIN DE L'ANNEE 1991

BENTCHAKAL Akima (1er jumeau), 30 novembre 1991 à BELFORT

BENTCHAKAL Akim (2e jumeau), 30 novembre 1991 à BELFORT

CHRIST Boris, 29 décembre 1991 à BELFORT

LABREUCHE Mathilde Josianne Renée, 31 décembre 1992 à BELFORT

LAINÉ Angélique, 26 décembre 1991 à BELFORT

NAISSANCES 1992

AZNAR Kévin Jo, 23 octobre 1992 à BELFORT

BACHELET Marie-Laure Adeline Aurore, 6 février 1992 à BELFORT

BELKATTAL Sabrina, 29 septembre 1992 à BELFORT

BILLEREY Aude Danielle Géraldine, 27 février 1992 à BELFORT

BOCKSTAHL Julie Isabelle Clarisse, 1er septembre 1992 à BELFORT

BONNET Aurore Nadège Natacha, 9 septembre 1992 à BELFORT

BOUZAHER Anissa Nena, 2 octobre 1992 à BELFORT

CHAIB KENZA Orgueya, 9 septembre 1992 à OULLINS (Rhône)

CHALONS Laetitia Sylvie Christine, 14 août 1992 à BELFORT

CORDIER Keveen Pascal Léon, 8 janvier 1992 à MONTBELIARD (Doubs)

DELNEGRO Olivier Gérard, 16 septembre 1992 à MONTBELIARD (Doubs)

DUPONT Géraldine Christiane Véronique, 22 juillet 1992 à BELFORT

EL KHADER Myriam Camille, 15 octobre 1992 à BELFORT

FERBER Valentin Christophe, 22 septembre 1992 à BELFORT

GIL Loréna, 18 juin 1992 à BELFORT

GOCTU Meliha, 30 août 1992 à BELFORT

GORBULAK Meltem, 26 mai 1992 à BELFORT

GRACIA Gwendoline Marie-Suzanne, 13 avril 1992 à BELFORT

GROSSET Marion Berthe Léa, 26 juillet 1992 à BELFORT

HARBIT Lhassen (1er jumeau), 12 octobre 1992 à BELFORT

HARBIT Houcine (2e jumeau), 12 octobre 1992 à BELFORT

HELBLING Raphaël Patrice, 2 mars 1992 à BELFORT

HERMAND Anthony Eric Sylvain, 21 septembre 1992 à BELFORT

HOUZE Julie Charlotte, 30 juin 1992 à BELFORT

JABAL Dounia, 18 mai 1992 à BELFORT

KADDOURI Nabil, 2 septembre 1992 à BELFORT

KARACA Selim, 4 juin 1992 à BELFORT

KAYIR Aslihan, 9 juillet 1992 à BELFORT

LAHSEN Kevin Philippe, 29 mars 1992 à BELFORT

LAOUAR Cherif Reda, 29 mars 1992 à BELFORT

LAROCHE Clément Michel, 11 juin 1992 à BELFORT

MAHI Atika, 29 septembre 1992 à BELFORT

PARISOT Thomas Jean Henri Amédée, 7 juin 1992 à BELFORT

PATTIN Laura Margarethe Romy, 28 janvier 1992 à BELFORT

RICHARD Jérémy, 9 avril 1992 à BELFORT

ROTHFUSS Stéphanie Evelyne, 3 octobre 1992 à BELFORT

SINGER Steven Jean Joseph, 9 juin 1992 à BELFORT

TASCI Gulsun Hanim, 16 août 1992 à BELFORT

TONSON Mélanie, 21 septembre 1992 à BELFORT

VALENCE Coralie Claudie Suzanne, 5 mai 1992 à BELFORT

VERRIER Jérémy Pierre Emmanuel, 1er juillet 1992 à BELFORT

WISSANG Mathilde Hélène Monique, 7 mars 1992 à BELFORT

YARROUM Yacine, 7 août 1992 à BELFORT

MARIAGES

FIN DE L'ANNEE 1991

Messaoud **BOULEDJOUIDJA** et Razika **BENSMACHINE** le 30 novembre 1991
Saïd **MOUHSSIM** et Géraldine Claude Gisèle Berthe **NEROVIQUE** le 14 décembre 1991

MARIAGES 1992

Haj **ESSALHI** et Céline Claudine Yolande **BLESSEMAILLE** le 18 janvier 1992
Miloud **KADRI** et Fatma **MANCER** le 22 février 1992
Claude Robert Marius **PILEYRE** et Rolande Claude **VITT** le 28 mars 1992
Christian Gilles Denis Victor **BEAUSEIGNEUR** et Bernadette Jeanne-Renée **TRAPPLER** le 25 avril 1992
Philippe Albert Gilbert **DAVID** et Delphine Sylvia **PEREZ** le 9 mai 1992
Dominique Armand Raymond **SAUVAGEOT** et Florence Maryse Marcelle **LAB**, le 16 mai 1992
José Manuel **MATIAS CHAVES** et Vérica **JANKOVIC**, le 13 juin 1992
Max Robert Georges **BIEHLER** et Françoise Huguette **PREVOT**, le 13 juin 1992
Michel Claude Christian **PEYROT** et Marilynne Chantal **LAIR**, le 20 juin 1992
Joël Claude Maurice **GEHIN** et Corinne Véronique Geneviève **HAEFFLINGER**, le 20 juin 1992
Didier Fernand Ferruccio **CHASSEPOT** et Sandrine Madeleine **CAYOT**, le 27 juin 1992
Olivier Pascal **ALBACETE** et Martine Bernadette **WOLFELSPERGER**, le 4 juillet 1992
Jean-Michel Louis **GIRAUDET** et Martine Germaine **MONNIER**, le 11 juillet 1992
Laïd **MAHI** et Tarriniya **MAHI**, le 16 juillet 1992
Hervé Bernard **JANOD** et Véronique Aline Luce **BRUN**, le 25 juillet 1992
Albert **EISENSCHER** et Martine Jeanne-Marie **PLENEY**, du 8 août 1992
Djamel **AISSANI** et Stella Maria **AUBERT**, le 22 août 1992
Denis **DUPONT** et Marie-Laure Francine Michèle

BEJOT le 22 août 1992

Marc Edouard Marcel **MILON** et Fany Charlotte

WILLIG le 12 septembre 1992

Rabah **LEBSIR** et Diez **BOUSSALEM**, le 3 octobre 1992

Abdellah **BENHMIED** et Nadia **MOUHSSIM**, du 24 octobre 1992

QUETES A MARIAGES

FIN DE L'ANNEE 1991

BOULEDJOUIDJA-BENSMACHINE, 135 F, 1/2 Sapeurs-Pompiers d'Offemont., 1/2 école primaire Jean-Macé.

MOUHSSIM-NEROVIQUE, 278,25 F, Ecole Primaire Jean-Macé.

ANNEE 1992

ESSALHI-BLESSEMAILLE, 81,00 F, Ecole Primaire du Martinet.

KADRI-MANCER, 352,80 F, 1/2 Ecole Primaire Jean-Macé, 1/2 école maternelle Jean-Macé.

PILEYRE-VITT, 147,00 F, Sapeurs-Pompiers d'Offemont.

BEAUSEIGNEUR-TRAPPLER, 915,60 F, 1/3 Centre Communal d'Action Sociale, 1/3 Coopérative Scolaire Primaire Martinet, 1/3 Sapeurs-Pompiers d'Offemont.

DAVID-PEREZ, 160,00 F, Sapeurs-Pompiers d'Offemont.

SAUVAGEOT-LAB, 100,00 F, Centre Communal d'Action Sociale.

MATHIAS CHAVES-JANKOVIC, 108,00 F, Centre Communal d'Action Sociale.

BIEHLER-PREVOT, 479,20 F, Centre Communal d'Action Sociale.

PEYROT-LAIR, 280,40 F, Centre Communal d'Action Sociale.

GEHIN-HAEFFLINGER, 520,00 F, Anciens Combattants.

CHASSEPOT-CAYOT, 538,20 F, 1/2 Anciens Combattants, 1/2 Ecole Primaire du Centre.

ALBACETE-WOLFELSPERGER, 338,40 F, Centre Communal d'Action Sociale.

GIRAUDET-MONNIER, 254,00 F, Ecole Maternelle du Centre.

MAHI-MAHI, 50,00 F, Ecole Primaire Jean Macé.

JANOD-BRUN, 833,50 F, Sapeurs-Pompiers d'Offemont.

EISENSCHER-PLENEY, 661,00 F, Centre Communal d'Action Sociale.

AISSANI-AUBERT, 113,85 F, Centre Communal d'Action Sociale.

DUPONT-BEJOT, 717,50 F, Centre Communal d'Action Sociale.

MILON-WILLIG, 633,00 F, 1/2 Centre Communal d'Action Sociale, 1/2 Ecole Primaire du Centre.

LEBSIR-BOUSSALEM, BENHMIED-MOUHSSIM, 362,95 F, Ecole Primaire Jean Macé.

DONS

Don Mme **KIBLER** 100,00 F, OFFEMONT REALITES.

Don M. et Mme **HOUZE** 300 F, club 3^e âge.
Don Anonyme R.H., 250,00 F, 01.04.1992, Centre Communal d'Action Sociale.

Don Anonyme 250,00 F, 16.12.1991, Centre Communal d'Action Sociale

Don M. et Mme **HOUZE** 300,00 F, 21.12.1991, Centre Communal d'Action Sociale.

Don M. **EHRET Marcel**, 100,00 F, 18.05.1992, Amicale Personnel Communal.

Don Anonyme 500,00 F, 05.10.1992, Centre Communal d'Action Sociale.

Don Mme **COLIN** 200,00 F, 26.10.1992, Centre Communal d'Action Sociale.

Don M. et Mme **BRUNETTI** 300,00 F, 15.10.92, Centre Communal d'Action Sociale et Amicale des Pompiers.

DECES

Décès de Anthony Emile Paul **PELLISSIERI**, âgé de 5 mois, 26 janvier 1992 à BELFORT.

Décès de Suzanne Julie **PERROT**, âgée de 70

ans, 30 janvier 1992 à BAVILLIERS.

Décès de Jeanne Madeleine **FEVE**, âgée de 82 ans, 05 février 1992 à BELFORT.

Décès de Elisabeth Juliana **WALTER**, âgée de 65 ans, 20 février 1992 à BELFORT.

Décès de Madeleine Paulette **RAMEY**, âgée de 67 ans, 21 février 1992 à BELFORT.

Décès de Marie-Louise Hortense **SPITZMESSER**, âgée de 70 ans, 22 février 1992 à BELFORT.

Décès de Abel Emile Joseph **BITTIGER**, âgé de 63 ans, 29 février 1992 à OFFEMONT.

Décès de Monique **WOLFF**, âgée de 62 ans, 9 mars 1992 à BESANÇON (Doubs).

Décès de Marie-Louise **PICCIONE**, âgée de 63 ans, 12 mars 1992 à OFFEMONT.

Décès de Lydie Stéphanie Pascale **OBRY**, âgée de 4 mois, 14 mars 1992 à BELFORT.

Décès de Raymond Paul Georges **MARCHAL**, âgé de 65 ans, 31 mars 1992 à MONTBELIARD (Doubs).

Décès de Denis Louis Marcel **BEGEY**, âgé de 38 ans, 1er avril 1992 à BESANÇON (Doubs).

Décès de Bernard Martial **VIGOUREUX**, âgé de 55 ans, 18 avril 1992 à BELFORT.

Décès de Erich **KLEIBER**, âgé de 82 ans, 24 avril 1992 à BELFORT.

Décès de Marie **SCHNEIDER**, âgée de 78 ans, 2 mai 1992 à BELFORT.

Décès de Ginette Georgette Marie **KERN**, âgée de 55 ans, 16 mai 1992 à MULHOUSE (Haut-Rhin).

Décès de Etienne Alfred Henri **BRUDER**, âgé de 64 ans, 3 juin 1992 à BELFORT.

Décès de Eugène Ernest **JACQUOT**, âgé de 60 ans, 15 juin 1992 à OFFEMONT.

Décès de Ugo **MELODRAMMA**, âgé de 65 ans, 4 juillet 1992 à BELFORT.

Décès de Romain Raymond **LALLEMAND**, âgé de 67 ans, 30 juillet 1992 à BELFORT.

Décès de Patrick Jean Louis **GHIDINI**, âgé de 39 ans, 28 août 1992 à BAVILLIERS.

Décès de René Gaston Armand **HEIDET**, âgé de 78 ans, 6 septembre 1992 à BELFORT.

Décès de Pérouze **HACHHACHIAN**, âgée de 87 ans, 1er octobre 1992 à BAVILLIERS.

Décès de Armando **LAPENNA**, âgé de 62 ans, 18 octobre 1992 à OFFEMONT.

Compte-rendu des séances du conseil municipal : les délibérations relatives à l'école de Vétrigne et au parking de l'hôtel Mon village ont été reproduites in extenso, sans aucune modification.

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 1991

LOYERS

Les loyers des logements sis 11, rue des Soiras et 12 rue A. Briand subissent une hausse.

ZAC

Le Maire est autorisé à signer avec la SODEB la convention permettant le lancement des travaux préliminaires.

AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE

L'étude et le suivi des travaux estimés à 1 458 907 francs sont confiés au Cabinet Oudard Prévot

SEANCE DU 23 DECEMBRE 1991

ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA VILLE DE BELFORT

Afin de faciliter l'aménagement du stand de tir de la Miotte, propriété de la ville de BELFORT, le Maire a été autorisé à procéder à un échange de terrains entre les deux communes. Celle d'OFFEMONT cède deux parcelles de 520 m² et 1 120 m², celle de BELFORT, une parcelle de 835 m². Cet échange fait apparaître une soulte de 47 000 francs au profit de la commune d'OFFEMONT.

LOGEMENT DE FONCTION POUR UTILITE DE SERVICE

L'agent technique recruté afin d'assurer, outre son emploi en qualité d'agent technique, l'entretien et le gardiennage du complexe sportif, sera bénéfi-

ciaire d'une concession de logement par utilité de service : c'est un pavillon de type F5 construit à côté des équipements sportifs qui lui sera concédé.

SUBVENTION

Le Conseil municipal accorde une subvention de 2 000 francs au profit du "Noël des enfants du personnel Bull".

ZAC

Bilan financier

Pour 1991, le bilan s'établit à 6 048 000 francs.

PLAN QUALITE AU QUOTIDIEN *Programme 4/4*

Le financement des travaux d'aménagement des abords et entrées d'immeubles appartenant à l'OPDHLM sera assuré à parts égales par :

- le Conseil régional,
- le Conseil général,
- la commune concernée,
- l'OPDHLM

La commune d'OFFEMONT comprend 765 logements HLM répartis en trois quartiers :

- **Ganghoffer** : 159 logements
- **Anciennes casernes** : 119 logements
- **Arsot** : 487 logements

Les travaux seront effectués en 1992 et 1993 et porteront essentiellement sur les aménagements extérieurs dans le quartier de l'Arsot pour une enveloppe de 500 000 francs, 250 000 francs étant affectés à chacun des deux autres quartiers.

Le montant global de l'opération s'élève donc à 1 000 000 francs étalés sur 2 années.

- 1992** : 500 000 francs
- 1993** : 500 000 francs

VOIRIE HLM CONVENTION

Une convention est signée entre la commune d'OFFEMONT et l'OPDHLM pour la remise en état des voiries et trottoirs des quartiers HLM Ganghoffer et Casernes à OFFEMONT. Une enveloppe de 1 million de francs sera engagée en 1992.

La commune participera financièrement à hauteur de 33 % au remboursement de l'emprunt effectué par l'OPDHLM.

SEANCE DU 13 JANVIER 1993

CONSEIL D'ECOLE

Le Conseil municipal désigne M. RAUSHER

comme représentant de la commune auprès des Conseils d'école.

COMMUNE DE DANANE

Le Maire est autorisé à signer un protocole d'accord destiné à aider la commune de DANANE à développer ses services techniques.

SOCIETE EST-RECYCLAGE

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'opération projetée par la société Est-recyclage qui a demandé l'autorisation d'implanter une broyeuse à déchets sur un terrain sis au lieu-dit "Le Ballon".

Mécanique générale et de précision - Mécanosoudure

LEPAUL

**SA AU CAPITAL
DE 250 000 F**

11, rue de la Gare - 90300 OFFEMONT - Tél. 84 26 01 30 - Télécopie 84 26 21 15

ELECTRICITE GENERAL

**INSTALLATEUR
AGREE**



EDF

Roger WILLIG

**83, rue Aristide Briand - OFFEMONT - 90300 VALDOIE
Tél. 84 26 05 50**

SEANCE DU 10 FEVRIER 1992

FRANCAS

Le Conseil Municipal décide d'accorder
- 8,00 F par jour et par enfant pour les activités.
- 8,50 F par jour et par enfant pour le transport
au centre aéré du Rudolphe. Ces aides sont limitées
pour l'année civile à 30 journées-enfants, pour
chaque enfant de chaque famille.

RENTREE 1992 DANS LES ECOLES

Fermetures prévues

Ecole Jean Macé : suppression définitive du poste
ZEP

Ecole maternelle du Centre : retrait définitif d'un
poste

Ecole primaire du Martinet : idem

Le Conseil municipal se prononce contre ces
fermetures de classes.

Ouvertures prévues

Ecole maternelle du Martinet : le Conseil municipal
émet un avis favorable

Ecole primaire du Centre : le Conseil municipal
donne un accord de principe à l'ouverture d'une
7^e classe pour assurer l'accueil éventuel des élèves
de Vétrigne, mais demande toutefois *prioritairement*
et *instamment* le maintien de l'école de Vétrigne.

SEANCE DU 2 MARS 1992

CLASSES DE DECOUVERTE

Le Conseil municipal accorde à chaque famille
des élèves d'OFFEMONT une aide forfaitaire de
325 F par enfant fréquentant une classe de dé-
couverte ou classe verte.

REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil municipal précise le régime indemnitaire
applicable au personnel communal.

SEANCE DU 6 AVRIL 1992

TERRAIN COMMUNAL UTILISÉ POUR LE PARKING DE L'HOTEL "MON VILLAGE"

Madame Françoise BOUVIER rappelle au Conseil
municipal que, par lettre en date du 22 janvier
1986, Monsieur Claude MOUGENOT a sollicité
la possibilité d'utiliser la parcelle AD n° 68 du
domaine privé de la Commune afin d'y aménager
un parking.

La délivrance du permis de construire nécessaire
à la construction de l'hôtel qu'il projetait d'édifier,
était en effet, subordonnée à cette autorisation.
Par délibération en date du 14 février 1986, le Conseil
municipal a accordé à Monsieur MOUGENOT
l'autorisation sollicitée, tout en manifestant sa
préférence pour une cession.

Par délibération en date du 15 septembre 1986,
le Conseil municipal a donné son accord à cette
cession. Le prix a été fixé à 19 000 F l'are, eu
égard au fait qu'il s'agissait d'un terrain constructible
classé en zone UC.

A ce jour, en dépit de nombreuses négociations
entre les parties, et de l'accord de principe donné
par Monsieur MOUGENOT en 1989, celui-ci n'a
pas donné suite à cette affaire, bien qu'utilisant
de façon permanente le terrain de la Commune
pour l'exploitation de son fonds de commerce.
Le Conseil Municipal a, au vu de ce rappel, autorisé
monsieur le Maire à utiliser tous moyens légaux
aux fins de recouvrer la somme due par monsieur
MOUGENOT, avant le 1^{er} juillet 1992.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des
conseillers présents et représentés.

SEANCE DU 5 MAI 1992

Commission d'Appels d'Offres

Les membres élus sont :

F. BOUVIER, Y. BRACONNIER, A. MARTIN,
P. NAAS, M. REINICHE,

Fête des mères

- Le Conseil Municipal décide de remettre
- 900 francs pour la Médaille d'Or.
 - 650 francs pour la Médaille d'Argent
 - 500 francs pour la Médaille de Bronze

SEANCE DU 22 JUIN 1992

CONCOURS DE LA DDE

Le concours de la DDE est sollicité par la commune pour les travaux des rues sous la Miotte et de l'Etang.

CONCESSION DE PASSAGE

Une concession de passage en forêt communale est accordée à titre gracieux au propriétaire d'un immeuble sis sur le terrain de la commune.

SUBVENTIONS

Amicale du personnel communal	49 800 F
ASCO	10 000 F
Centre culturel du Martinet	26 000 F
Union Sportive ARSOT	6 500 F
USRP	1 300 F
Amicale des locataires	2 500 F
Association éducative	1 000 F
FCPE	700 F
Harmonie de Danjoutin	800 F
Secours populaire	4 500 F

CONCESSIONS AU CIMETIERE

- Concession de 15 ans : 108 F/m²
- Concession de 30 ans : 201 F/m²

- Concession de 50 ans : 447 F/m²
- Concession perpétuelle : 3 885 F/m²

ACHAT DE TERRAINS

Sa commune décide d'acquérir pour un prix de 180 000 francs une parcelle de terrain cadastrée AI n° 262 d'une contenance de 35 ares 25 ca.

RUE SOUS LA MIOTTE RUE DE L'ETANG

Le lancement d'un appel d'offres et la signature du marché correspondant sont autorisés.

SEANCE DU 6 JUILLET 1992

CONCOURS DE LA DDE

- Le concours de la DDE est sollicité
- pour l'étude et la direction des travaux nécessaires à l'aménagement de la rue de la Gare,
 - pour la construction d'un court de tennis au quartier de l'Arsot
 - pour l'éclairage des courts de tennis du complexe sportif.

FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT

Le Maire est autorisé à signer avec le département une convention dont l'objet est la réalisation, au cours d'une période de 4 années, d'opérations inscrites au programme établi dans le cadre du FDD et avec la participation financière du Département pour un montant total de 2 141 500 francs.

	Opérations	Coût HT Subventionnable
Projets retenus par le F.D.D.	Desserte ZA du Ballon (92)	2 278 141
	Aménagement Mairie (92)	1 500 000
	Réfection rue Sous la Miotte (92)	1 000 000
	Réfection de rues (93, 94)	1 800 000
	Cadre de vie quartier Arsot (91 à 94)	1 105 600
	Prog 4/4 : Arsot, Casernes, Ganghoffer (92, 93)	250 000
	Local salle polyvalente (92)	50 000
	Eclairage terrain de foot (92)	180 000
	Réfection du terrain de foot (93)	625 600
		TOTAL

Autorisation d'entrer en justice

Le Conseil Municipal accorde au Maire, pour la durée de son mandat, l'autorisation d'entrer en justice.

Rentrée scolaire 1992-1993

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les mesures de carte scolaire arrêtées pour la rentrée 1992-1993 et présente ensuite les nouvelles propositions de l'Inspection d'Académie et celles du Conseil municipal de Vétrigne.

1. Rappel des mesures de carte scolaire arrêtées après consultation du C.D.E.N

- Fermeture de l'école à classe unique de Vétrigne à la rentrée 1992.
- Ouverture conditionnelle d'un 7^e poste à l'école du Centre à Offemont.

2. Propositions de l'Inspecteur d'Académie

- Les élèves de Vétrigne scolarisés au C.P. en 91-92 à Offemont-Centre, poursuivent leur scolarité

dans cette école

- Les élèves de Vétrigne de CE2, CM1 et CM2 sont scolarisés à la rentrée 1992 à l'école de Vétrigne, maintenue pendant la seule année 1992-1993.
- Tous les élèves de Vétrigne dont les parents le souhaitent sont scolarisés à Offemont centre à la rentrée 1993.

3. Propositions du Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne

Après avoir eu connaissance des propositions de l'Inspecteur d'Académie, le Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne,

- Accepte la scolarisation des enfants de Vétrigne du CE1 à Offemont centre.
- Mais demande
 - qu'à l'issue du CE1 les enfants de Vétrigne soient scolarisés dans leur commune,
 - que l'école de Vétrigne devienne une antenne de l'école d'Offemont centre, donc une classe dépendant de cette école,
 - que cette classe, accueillant les enfants de Vétrigne du CE2, CM1 et CM2 soit maintenue durablement.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte que, dès la rentrée 1992-93 les enfants de Vétrigne poursuivent leur scolarité au CE1 de

Suite page 35

AMBULANCES 90

Nouveau : Mrs RICHARD, SIESS
également à BELFORT

Renseignez-vous à nos bureaux

*Pour tous vos transports
couchés ou assis
(hospitalisations, sorties, soins,
traitements et transferts, rapatriements,
dialyses, liaisons pour transports aériens)
Formalités pour transports de corps*



24 heures sur 24

**16, boulevard de Lattre de Tassigny
90000 BELFORT
84 22 52 52**

*Lignes groupées un seul numéro
de téléphone*

1	Centre Culturel du Martinet	7B	30	Établissements Rust	7-6-G
2	Ecole "Jean Macé"	8B	31	Centre Culturel d'Offemont	6-11
3	Stade de football de l'Arsot	7C	32	Cimetière	6-G H
4	Salle polyvalente de l'Arsot	7C	33	Magasin d'alimentation HANN	6H
5	Alimentation générale de l'Arsot	8C	34	Restaurant "La Manga"	9I
6	Halte garderie de l'Arsot	8C	35	KIM - Bar	6I
7	Bureau de Tabac - Magasin Vidéo	10E	36	Travaux Publics "Schenini"	6J
8	Pharmacie Wichtrey	10E	37	Infirmière libérale Mme RAGGI	5J
9	Restaurant "Sabot d'Annie"	10E	38	Hôtel Restaurant "Mon Village"	5J
10	Infirmière libérale Mme PERRIN	10E	39	Travaux Publics "Santilli"	6L
11	Station EDF	9E	40	Ecole Maternelle du Centre	5-6 K
12	Entreprise BAUMANN	9EF	41	Ecole Primaire du Centre	5K
13	CITELE	9E	42	Transporteur "Ladret"	5K
14	Est recyclage	8ED	43	Hôtel de Ville	5K
15	Gel 2000 - Belfort raffutage - PMC	9F	44	Terrassement "Regnard"	5L
16	Agence postale	9F	45	Eglise	4L
17	Kinésithérapeute Préau	9E	46	Entreprise de Peinture "Cunchon"	4L
18	Ecole du Martinet Mater et Prim	8F	47	Electricité Générale "Willig"	3M
19	Magasin "Fripes 2000"	9F	48	Mécanique générale "Lepaul"	5L
20	Chaussures "Talon d'Achille"	9F	49	Transporteur "Papa"	6M
21	Docteur Charmet	9F	50	Menuiserie "Tosolini"	8M
22	Taxi Demenus	9F	51	Couverture Zinguerie "Houzé"	50
23	Docteur Toutenu	8G	52	Pompiers - Ateliers municipaux	1L
24	Salon de coiffure "Patricia"	9-8F	53	Chauffage Dépannage Haudiquet	4L
25	Pharmacie Royer	8F	54	Chauffage Dépannage Hosselet	6K
26	Carrosserie Jardon	8F	55	Docteurs BOHRER-SCHULLER	10E
27	Menuiserie Ambruster	8G	56	Rénovation d'intérieur Vuillemin	7H
28	GRIC - C.T.B.	8-7f	57	Complexe Sportif	7K
29	Alimentation générale UGA	7G	58	Salle paroissiale	4K
			59	Ramoneur : Raffenne	11N
			60	Entreprise de Peinture Faucogney	9D
			61	Entreprise de nettoyage Franzon	4J
			62	Assurances Martin	6L

Si toutefois nous avons omis de citer une activité, nous vous prions par avance de nous excuser et vous demandons de prendre contact avec la Mairie d'Offemont afin que nous puissions réparer au plus vite cet oubli.

Rue des Aubépines	6I	Rue Jean Macé	8C
Rue des Aulnes	5M	Rue Edmond Miellet	8D
Rue du Ballon	5J-I	Rue Rosemontoise	7C
Rue du Lieutenant Bouvier	4J		
Rue François Brouque	6J	GANGHOFFER	
Rue Aristide Briand	10E	Rue Cézanne	9D
		Rue Gauguin	10D
Rue des Cerisiers	5M	Rue Manet	9D
Rue du Chêne	AK	Rue Auguste Renoir	9D
Rue Clair Bois	4-3K		
Rue des Commandos d'Afrique	9-8E	CASERNE	
Rue Ambroize Croizat	6KL	Voie Ceres	5H
Rue Charles de Gaulle	9F	Voie Cybele	5H
Rue Charles Dreyfus	7B	Place du Forum	5G
Rue de l'Etang	7H	Voie Junon	5H
Rue des Eygras	5J	Voie Mercure	5H
Rue du Fort	3N	Voie Minerve	5H
Rue de la Gare	5L	Voie Neptune	5H
Rue des Maquisards	3N	Voie Romaine	6H
Rue Jean Moulin	3L	Voie Saturne	5H
Rue des Prés	7H		
Rue des Rosiers	6L	LOTISSEMENT DES VERGERS	
Rue des Soiras	3L	Rue E. Chabrier	50
Rue Sous la Miotte	12K	Rue F. Couperin	4N
Rue Stratégique	60	Rue E. Faure	40
Rue Etienne Welsch	6K	Rue J.P. Rameau	4N
		Rue C. Rouget de l'Isle	5N
Allée de Bouvreuils	60		
Allée des Charmilles	7H	LOTISSEMENT DES PRES	
Allée des peupliers	6I	DE L'ETANG	10F
Allée des Pommiers	6I		
Impasse des Champs	5L		
Impasse du Noyer	5J		
Impasse des Roseaux	7H		
Impasse Besançon	9F		
Impasse de la rue de l'Etang	8H		
ARSOT			
Rue Jean Debrot	8C		
Rue Jean-Baptiste Lully	7B		
Rue Marchegay	7B		

Réalisé par R. ROSSI

l'école d'Offemont centre afin de leur permettre d'y terminer le cycle 2 (apprentissages fondamentaux)

- Demande le maintien de l'école de Vétrigne pendant l'année scolaire 1992-93, et s'engage à mettre à profit ce délai pour rechercher avec la Commune de Vétrigne, les bases d'un accord fixant le montant de la contribution financière par élève qui sera demandée.

- Accepte, sur les bases de cet accord, d'inscrire à l'école d'Offemont centre, dès la rentrée 1993, tous les enfants de Vétrigne dont les parents en feront la demande.

SEANCE DU 17 AOUT 1992

VENTE DE TERRAINS

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Claude MOUGENOT, représentant de la S.C.I. Offemontoise et la SARL "Mon Village".

Celui-ci propose que la parcelle n° 68 Section AD, en zone U.C. du POS, de 9 a 70 ca, du domaine privé de la commune qu'il occupe depuis 1986 comme parking, lui soit cédé au prix de 19 000 F l'are, soit globalement 184 300 francs, mais que le financement de cette opération soit étalé sur cinq années et sans intérêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de maintenir le prix qu'il avait déjà fixé dans sa délibération du 15 septembre 1986, soit 19 000 F l'are,

- de considérer que ce prix est un prix hors taxes
- de ne pas accorder de délais à Monsieur Claude MOUGENOT, compte-tenu que celui-ci a toujours refusé depuis 6 ans, de régler à la commune la somme de 184 300 francs H.T. Un vote à bulletin secret sur cette question recueille 5 voix pour l'octroi des délais et 16 voix contre.

- de fixer au 1^{er} novembre 1992, la date limite à laquelle l'acquéreur devra avoir versé l'intégralité

du prix de la parcelle soit 184 300 F H.T.

- en l'absence de règlement intégral à cette date, le Maire, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 1992, intentera au nom de la commune une action en justice pour recouvrer la créance de celle-ci.

- d'autoriser le Maire à signer tous les actes à intervenir.

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 1992

CONTRATS CES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer deux emplois solidarité supplémentaires, portant ainsi à neuf le nombre de contrats emplois solidarité susceptibles d'être signés dans la commune d'Offemont.

SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer sur l'exercice 1992 au centre culturel du Martinet à Offemont une subvention de 70 000 francs obtenue du Département.

ZA DU BALLON GARANTIE D'EMPRUNT

La garantie de la Commune est accordée à hauteur de 80 % afin d'assurer le financement des dépenses de la ZA du Ballon : dans l'attente de l'encaissement des premières cessions, un emprunt de 1 500 000 francs a du être réalisé.

F. BOUVIER

vos droits, citoyens !

ont pour contre-partie quelques devoirs

La ville de BELFORT a montré l'exemple avant toute autre : "écolo" avant que la mode s'en mêle, elle a, dans un arrêté édité par son maire, le 4 novembre 1874,

– *défendu aux habitants de déposer aucune ordure ou immondice sur la voie publique*...

– et ordonné aux propriétaires et locataires, "*dans les temps de gelées ou de neige*(...) de faire casser la glace jusqu'au milieu de la rue dans la longueur et la largeur de leurs maisons et de faire relever les glaçons et la neige en tas, le long des trottoirs".

Sans faire preuve d'exigences aussi bien "tournées", la commune d'Offemont rappelle à ses habitants que la propreté de la commune et le nettoyage des trottoirs par temps de neige incombent d'abord aux résidents.



du balai !

Les plantations d'arbres sont elles aussi réglementées :

– A 0,50 mètre des propriétés voisines et des voies publiques lorsqu'elles ne dépassent pas 2 mètres.

– A 2 mètres dans les autres cas (art. 671 et suivants du Code Civil).

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies publiques doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires.

Les haies ne doivent présenter aucune saillie sur la voie publique.

Les hauteurs des haies ou des arbres doivent être limitées aux intersections, dans les courbes etc.

En cas d'observation de ces règles, la commune peut, lorsqu'une route nationale, un chemin départemental ou une voie communale est concernée, après mise en demeure, faire procéder à l'enlèvement des plantations ou à l'élagage aux frais des habitants en situation irrégulière (arrêté préfectoral du 6 décembre 1966).

Petit guide des relations de bon voisinage



Françoise BOUVIER

POUR TOUS VOS PROBLEMES

MOUGENOT
TRAITEUR

76, avenue Jean-Jaurès - 90000 BELFORT - Tél. 84 21 45 15



A Entreprise
ARMBRUSTER FRÈRES

32, rue Aristide Briand
OFFEMONT 90300 VALDOIE
Tél. 84 26 07 32

MENUISERIE
*Parquets flottants
Agencements
Escaliers*

CHARPENTE
*Couverture
Isolation*

PEINTURE
REVÊTEMENT DE SOL
RAVALEMENT DE FAÇADES

S.N.C.
FAUCOGNEY
et fils



4, rue Paul Cézanne
OFFEMONT 90300 VALDOIE
Tél. 84 26 42 79 - 84 22 31 20

Ets ROBINET & Cie

Tous combustibles
Solides - *Liquides* - *Gazeux*

Bois et Charbons

Mazout ESSO

Propane - Butane

23, rue de Brasse - BELFORT
Tél. 84 21 48 74



MÉTAL
EST

S.A.R.L.

Serrurerie - Fer - Alu
Ferronnerie
Double-fenêtres coulissantes

8, rue de Buc - 70400 CHALONVILLARS
Tél. 84 28 61 00

Daniel JARDON

CARROSSERIE
PEINTURE
AUTOMOBILE

20, rue Aristide-Briand - OFFEMONT
Tél. 84 26 35 30

STATION SERVICE

ARAL

M. Jean TERREAU

Vidange - Graissage
Réglage pollution

75, avenue Jean-Moulin - BELFORT
Tél. 84 21 35 42

la récupération du verre

Chargé au District de l'agglomération belfortaine de la collecte des ordures ménagères, des objets encombrants et du verre, j'ai connaissance des tonnages collectés dans chaque commune.

Mon propos portera cette fois sur la collecte du verre où, pour comparer les tonnages relevés, les calculs sont effectués par habitant et les statistiques témoignent du mauvais classement d'OFFEMONT.

En effet, en 1991, OFFEMONT se classe 9^e sur 12 avec un total de verre collecté par habitant de 19.360 kg contre 36.810 à PEROUSE, première commune du classement et 14 600 pour BELFORT bonne dernière.

La situation ne s'améliore pas pour le premier semestre 1992 puisque OFFEMONT rétrograde à la 11^e et avant dernière place avec 8,450 kg par habitant devant BELFORT avec 8,130, PEROUSE tenant toujours la première place avec 17,500 kg de verre récupérés par habitant.

Le premier réflexe à la lecture de ces statistiques consisterait à penser qu'à OFFEMONT l'on ne boit que de l'eau conditionnée en bouteilles plastique et qu'il y a très peu de verre à recycler, ce qui serait tout à l'honneur des Offemontois.

Mais hélas, lorsque l'on suit la benne de collecte des ordures ménagères, ce premier réflexe ne tient plus, car lors du vidage du conteneur à ordures, on entend distinctement les bouteilles de verre tomber dans le réceptacle du camion.

Il est alors obligatoire de constater que nombre d'Offemontois manquent d'un certain civisme et ignorent l'existence des colonnes de récupération de verre tout en faisant fi des exhortations actuelles visant à tuer les déchets.

Aussi, je demande instamment à tous ceux qui ignorent les bornes de récupération à verre de faire un gros effort et d'aller y porter leurs bouteilles non consignées (vin, bière, alcools, canettes, jus de fruits et même pots de yaourt en verre), car par ce geste, ils feront œuvre d'écologie et de souci de l'avenir.

En effet, je puis vous assurer (je ne suis pas écologiste mais réaliste) qu'en permettant le recyclage du verre, vous vous préoccupez des générations à venir car 1 m³ de verre recyclé, c'est 1 m³ de décharge économisé pour vos enfants et leurs descendants.

Alors, un bon mouvement, et prenez l'habitude d'aller mettre vos verres vides dans les bornes déposées à cet effet, vous verrez, il n'y a que le premier pas qui coûte. J'espère que mon appel sera entendu et, dans le prochain numéro d'Offemont réalités, nous pourrons être en mesure de vous communiquer la remontée spectaculaire d'OFFEMONT dans le classement.

Vous pouvez faire aussi bien, sinon mieux, que les communes voisines.
Je compte sur vous tous.

Michel HONORE

secteur social

L'A.S.S.F.A.M.

84 21 51 32

(ASSOCIATION SERVICE SOCIAL
FAMILIAL MIGRANTS)

23, rue de Luxembourg - 90000 BELFORT

propose des ateliers pédagogiques adaptés.

Les mardis et vendredis

de 14 h à 17 h

au Centre Culturel "Martinet-Arsot"
Rue Charles Dreyfus à OFFEMONT.

Ces ateliers s'adressent aux personnes qui souhaitent :

- apprendre la langue française,
- acquérir des techniques :
en pratique d'habillement,
en pratique d'alimentation,
en bricolage et décoration,
- acquérir des notions de mathématiques,
- s'informer sur des sujets qui concernent différents domaines de leur vie quotidienne (le logement, le budget, l'alimentation, la santé, l'éducation, etc.).

Madame M.C. PELLETEY,
Monitrice en Economie Sociale et Familiale
(E.S.F)

REPAS DES ANCIENS

Le vendredi 23 octobre 1992, a eu lieu le repas des

Anciens de la Commune à la salle paroissiale, organisé par le Centre Communal d'Action Sociale et la Municipalité.

70 personnes étaient présentes à ce repas.

Après l'apéritif, il y avait au menu :

- saumon à la sauce crevette,
- chevreuil avec pâtes,
- forêt noire.

Ce repas était arrosé de vin blanc (Bordeaux blanc) suivi d'un rouge (Bordeaux rouge) ainsi qu'une coupe de Cremant avant le café.

NOEL DES ANCIENS

La semaine avant Noël, 147 colis ont été distribués dont 98 pour personnes seules, 38 pour couples et 11 colis pour personnes en maison de retraite. En tout, 186 personnes.

Les distributions d'aliments (surplus de la CEE) ont lieu tous les 15 jours de janvier à fin mai.

Une quarantaine de familles sont aidées.

CLUB DE L'AGE D'OR

ORGANISATION DU CLUB :

Notre association a pour but de motiver les personnes du club de l'Age d'Or, dans un esprit de détente, d'entente et de respect des autres.

Les ressources de l'Association : cotisation (1/2 versée à l'A.S.C.O.) les subventions, les dons, les ressources provenant de ses activités.

MANIFESTATIONS :

Réunion au Club de l'Age d'Or (Centre Culturel face

au cimetière d'Offemont) tous les vendredis de 14 h à 18 h.

- Premier vendredi de chaque mois : goûter pour fêter les fêtes et les anniversaires de chacun.
- Autres vendredis : jeux divers, discussions sur des projets envisagés.
- Possibilité de louer des livres à notre bibliothèque.
- Au Centre, café et thé gratuit, participation aux frais pour les autres boissons.

PROJETS DU CLUB :

Le Club de l'Age d'Or prévoit de réaliser :

- Des sorties plusieurs fois par an.
- Des goûters pour fêtes et anniversaires.
- Des jeux le vendredi.
- Des repas tous ensemble 1 ou 2 fois l'an.
- Des concours... etc.

Pour être adhérents, il est nécessaire d'accepter les conditions du Club de l'Age d'Or et d'être agréé par le conseil d'administration. En principe, la fermeture annuelle se fera en JUILLET et AOUT.

A ce jour : 85 adhérents

UN SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES : LE VAL D'OR

- Une équipe d'Aides-Soignantes sous la responsabilité d'une infirmière coordonnatrice.
- Un médecin traitant.
- Une infirmière libérale.
- Un pédicure.

Financées par les Caisses d'Assurance Maladie, les interventions sont gratuites pour les malades.

L'Association "Le Val d'Or" met à votre disposition :

- du personnel,
- établit les fiches de salaires, les déclarations diverses.

La personne bénéficiaire reste employeur

Exonération des cotisations patronales : les personnes âgées et les personnes handicapées peuvent en bénéficier sous réserve de certaines conditions et de l'accord préalable de l'U.R.S.S.A.F.

Déductions fiscales : les personnes de plus de 70 ans bénéficient d'un abattement fiscal sur le revenu imposable.

Aide familiale populaire, Centre Jean Moulin

Aide sociale - 90300 VALDOIE

Permanence : de 8 h 30 à 17 h du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h le samedi

Pour votre maintien à domicile, deux services à la disposition des familles et des personnes âgées :

FNAAFP / CSF

Fédération Nationale des Associations
de l'Aide Familiale Populaire
C.S.F.

Centre Jean Moulin - 90300 VALDOIE
Tél. 84 26 58 15

activités du corps des sapeurs-pompiers

Le corps des Sapeurs Pompiers se compose de 25 adultes et une section de 12 jeunes sapeurs pompiers.

Le nombre d'interventions pour l'année :

96 sorties concernant des interventions diverses :

- destructions de nid de guêpes
- personnes bloquées dans une cabine d'ascenseur
- asséchement d'appartements

Des feux

- de local à ordures
- de détritrus

Les Sapeurs Pompiers d'OFFEMONT se sont distingués par la réussite aux différents examens suivants qui totalisent 600 heures de formation.

Des brevets nationaux de premier secours

Les Sapeurs BARLOGIS, CHIPAUX, GALLET,

S. GALLET, N. LAHSSEN, PECORARI

Au certificat de formation d'activités de Premiers Secours en équipe

Les Sapeurs CHIPAUX, ERMEL, LAHSSEN

Au secours routier

Le Sergent Chef CAMETTI les Sapeurs CHIPAUX, ERMEL, LAHSSEN

En équipier sauvetage déblaiement

Le Sapeur ISARTE

et sur le plan sportif, 1^{er} au tir à la corde, 2^e au cross départemental, au parcours sportif plusieurs jeunes sapeurs pompiers se sont qualifiés et ont participé à la finale régionale.

Adjudant-Chef S. ASQUIN

LE CANON D'OR

*Chef de cuisine Pierre ROSSI
Propriétaire Isabelle ROSSI*

**49, rue du Général de Gaulle
90360 LA-CHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - Tél. 84 27 60 51**



Garde-à-vous !



Repos...

Souvenirs



*Monsieur TRITTER
assiste à une
cérémonie
d'Anciens
Combattants
à l'Hartmanns-
Willerkopf
(fin des années 50)*

OFFEMONT

L'ancien édifice communal, qui avec la mairie, abritait les écoles a disparu. Il est remplacé par un coquet bâtiment, moderne, où espérons-le, nos enfants auront plaisir à se rendre.

Félicitons nos édiles du confortable apporté aux salles d'école. Nous regrettons cependant certaines dépenses somptuaires, principalement celles ayant trait aux locaux municipaux et au mobilier, dépenses qui auraient pu être évitées ou tout au moins retardées.

A l'inauguration de ces bâtiments, M. le Maire a voulu donner un éclat particulier. Député, sénateur, conseillers généraux, etc., sont, paraît-il, invités non seulement aux différentes cérémonies, mais encore à un fastueux banquet. Et pour réaliser véritablement la Trêve, certaines personnalités offemontoises de droite y auraient été conviées. Nous nous réjouissons de cette manifestation de Trêve et de réconciliation, mais au moment où le budget communal est déficitaire et où les contribuables se plaignent, était-ce l'occasion de créer de nouvelles dépenses inutiles. Et cet argent n'aurait-il pas été mieux placé chez nos pauvres chômeurs, dont il aurait pu améliorer l'ordinaire.

*Il s'agit d'une
coupure de
presse de l'année
1934 : la preuve
éclatante que les
grincheux cons-
tituent une race
ancienne qui,
incontestablement,
n'est pas en voie
d'extinction...*

*Françoise
BOUVIER*

sortie des anciens combattants offemont - vétrigne

Au cours de leur assemblée générale du mois d'avril, les Anciens Combattants avaient décidé à l'unanimité d'effectuer une sortie en Alsace.

C'est donc le 4 octobre dernier à 8 h 30 que 36 participants prenaient place à bord du très confortable bus de la Société Horn d'ETUEFFONT pour se diriger vers l'Hartmann Willerkopf (Vieil Armand). La montée du col bien agréable était commentée par le chauffeur-guide, M. HORN en personne, qui donnait maints détails sur les emplacements des forces en présence et sur les terribles combats qui se déroulèrent, plus particulièrement au cours de l'année 1915 et qui firent au total 40 000 victimes pour la prise et la reprise du sommet, point stratégique très important à l'époque. Il est vrai que, de cette altitude, on domine la plaine d'Alsace avec une vue panoramique jusqu'au Rhin et à la Forêt Noire. Arrivés sur place nous nous sommes rendus à la Crypte du Mémorial pour nous recueillir et M. SAILLEY déposait une gerbe.

Après cette courte cérémonie, les participants réintégraient le bus car un vent violent et glacial balayait les sommets environnants.

Une carte postale du lieu était signée par tous les Anciens Combattants et adressée au Président de l'association M. MARIOTTE, absent à son grand regret, pour cause de maladie.

Puis ce fut la descente vers GUEBWILLER en empruntant une partie de la route des Crêtes, en direction de ROUFFACH où le restaurant réservé nous servait un délicieux repas.

Au cours de l'apéritif, le secrétaire lut le message

d'amitié du Président, dans lequel il souhaitait une bonne journée à tous, et se déclarait de tout cœur avec les anciens combattants, malgré son incapacité du moment.

Après ces agapes, nous nous rendions à UNGERSHEIM pour visiter l'ECO-MUSEE : là, dès l'entrée franchie, un autre monde s'offrait aux visiteurs, les plus anciens d'entre nous retrouvaient les coutumes, les métiers, les outils ou les meubles d'autrefois qu'ils avaient connus dans leur jeunesse, certains avaient du mal à s'arracher à l'atelier du forgeron en plein exercice de démonstration. Le spectacle de feu et de fers incandescents nous rappelait les gestes identiques du maréchal ferrant M. HANN qui exerçait juste à côté de l'école d'OFFEMONT et dont les écoliers de l'époque gardent encore un émouvant souvenir.

Dehors, hélas, la pluie redoublait d'intensité, le groupe dispersé par les différentes visites, se reformait dans les tavernes d'époque autour de grands pots de bière avec des bretzels, ou de cafés bien chauds et tartes aux prunes, le tout agrémenté d'airs d'orgue de barbarie repris en chœur par les consommateurs.

Après quelques achats de souvenirs ou de spécialités alsaciennes l'heure du retour avait sonné et c'est enchantés de cette belle journée passée entre amis que les Anciens Combattants et leurs invités se séparaient vers 19 heures à l'arrivée à OFFEMONT en souhaitant "remettre ça une prochaine fois".

La prochaine assemblée générale en décidera !

Gilbert JEANNENOT, Secrétaire des Anciens Combattants



Le Président et le vice-président des Anciens Combattants, entourés par MM. TRITTER et HONORE

les anciens



Monsieur MARIOTTE et quelques amis



Des membres du nouveau club "l'âge d'or"

le tour de france

des banlieues

Le 8 juillet 1992, 18 jeunes dont 7 originaires de l'ARSOT à OFFEMONT ont pris la route en VTT afin d'accomplir un périple de 3 000 km à travers la France pendant 3 semaines. Ces adolescents ont été accueillis notamment au Ministère de la Jeunesse et des Sports. La commune d'OFFEMONT s'enthousiasme pour cette initiative, salue le courage, l'endurance, le caractère des jeunes qui ont participé à ce tour de France et espère la reconduction de cette opération. C'est une des meilleures façons de donner aux adolescents confiance en eux-mêmes, de les ouvrir aux autres (les échanges avec les jeunes d'autres banlieues ont été très fructueux) et de leur faire faire l'apprentissage d'actions qui demandent un dépassement de soi-même. Combien d'adultes l'ont oublié ?

Françoise BOUVIER



A gauche, les sportifs.

A droite, les personnalités dont certaines sont restées proches des milieux sportifs.

sports

*A Offemont,
ville de 4233
habitants,
1 habitant
sur 20 environ
pratique
le tennis*

*Le Tennis
Club
d'Offemont
est le
deuxième
club du
Territoire
par son
effectif*

Soit environ 5 % contre une moyenne dans le territoire de BELFORT de 2 %

Le Tennis Club a été créé en 1989 et a enregistré de suite un grand succès avec 221 inscrits la 1^{re} année.

Cette réalisation de courts de tennis correspondait à un besoin et les joueurs sont toujours fidèles.

Depuis 3 ans, nous avons maintenu le niveau du nombre d'adhérents malgré une chute dans les autres clubs.

60 jeunes fréquentent l'école de tennis le samedi et nos résultats sportifs sont très encourageants (voir compte-rendu de l'Assemblée Générale du 23 octobre 1992).

Des clubs plus anciens commencent à nous envier.

Cela est dû à l'effort de chaque membre du comité et aussi à la disponibilité des éducateurs.

Si l'on interroge les nouveaux qui viennent s'inscrire les motifs essentiels sont :

- bon accueil
- équipe comité sympathique
- très bon rapport qualité/prix
- école de tennis

Depuis l'année dernière, nous organisons un tournoi Open qui réunit de nombreux joueurs de Franche-Comté.

Ce tournoi permet de nous faire connaître et aussi faire connaître notre ville.

Les réflexions de certains joueurs de ce tournoi sont probantes, certains ont été étonnés du cadre de vie à OFFEMONT, de la qualité de nos équipements, du calme, etc.

Ceci ajoute à la bonne image de la ville d'OFFEMONT, qui est déjà privilégiée par sa proximité de BELFORT, sa bonne tenue au point de vue infrastructures routières et entretien.

La gestion de notre association est saine.

Le montant de la cotisation est volontairement bas et nous avons étudié cette année un tarif famille, permettant aux enfants de 2 parents inscrits de jouer gracieusement. (s'acquittant uniquement de la licence).

Depuis le démarrage, nous avons prouvé que nous montrons beaucoup d'intérêt au Club par notre bénévolat :

- remontage du châlet
- cours aux enfants
- animation des tournois
- animation des soirées...

L'équipe du comité est soudée. Nous commençons à être connus et reconnus dans le milieu tennistique. Nous commençons à voir arriver des adhérents des communes voisines qui quittent leur club pour rechercher un endroit plus familial et convivial.



La commune a participé financièrement à la mise en place du chalet et réalisé l'éclairage des courts.

Nous commençons à recueillir les besoins et les souhaits des joueurs, équipes, familles des enfants : Il faut se rendre à l'évidence, nous avons un problème de salle couverte pour les jours d'intempéries.

Nous avons effectué de nombreuses démarches pour tenter de louer une salle et jusqu'à présent nous n'avons essuyé que des refus.

Mais nous avons quand même réussi cette année à louer quelques heures à l'ASMB : 3 heures par semaine pour l'entraînement des équipes.

Ce nombre d'heures est insuffisant et la location certainement exceptionnelle. Nous sommes dans l'incertitude pour les années suivantes.

Inconvénients immédiats du manque de salle :

- les jeunes malgré parfois un bon niveau, quittent le tennis pour un sport qu'ils peuvent pratiquer toute l'année,

- les équipes et jeunes en championnats individuels se trouvent sous-entraînés par rapport aux autres clubs (risque de découragement des jeunes entre autres),

- nous avons des difficultés dans l'organisation des rencontres et tournois.

Face à cela, nous souhaitons réfléchir à un projet qui nous permettrait de continuer à progresser au niveau sportif et maintenir le niveau de qualité qu'attendent nos adhérents.

Statistiques concernant la pratique du tennis en salle couverte dans le territoire de BELFORT

En moyenne, si l'on additionne le nombre de joueurs bénéficiant de salles couvertes en Territoire de BELFORT :

2 038 joueurs licenciés pour 27 courts couverts soit :

1 court couvert pour 75 joueurs

si l'on appliquait cette moyenne au TCO : 2,64 courts couverts

Madame ALBERT

UGA

Prix • Frais • Marché

Avenue A. Briand - OFFEMONT - Tél. 84 26 14 52

S.A. CUNCHON

FRÈRES



Peinture, papiers peints, revêtements
sols et murs, plâtrerie, vitrerie,
étanchéité et ravalement de façades,
sablage.
Isolation intérieure et extérieure.

106 rue A. Briand 90300 OFFEMONT
Tél. 84 26 04 02 - Fax 84 26 56 17

LA BIGOUDERIE

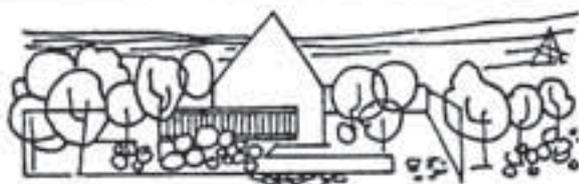
PATRICIA

COIFFURE MIXTE



rue Aristide Briand
90300 OFFEMONT

Tél. 84 26 28 19



PAVILLONS BELVIL

SEEE

1, rue Général de Gaulle - 90400 DANJOUTIN
Tél. 84 28 24 04

Code APE 7701 - SIRET 778 722 619 00043



*Risques du particulier, des entreprises
et des commerçants*

Risques des personnes

Retraite - Contrats associatifs - Placements

 **Groupe Bâloise**
France

3, rue des Rosiers - OFFEMONT 90300 VALDOIE - Tél. 84 26 68 18

Bienvenue à bord !

ctrb

LE TRANSPORT DU TERRITOIRE



aménagement

d'un terrain de tennis répondant à l'objectif du ministère de la jeunesse et des sports en accord avec la direction départementale de jeunesse et sports du territoire de belfort

Ce terrain de tennis "J. Sport" a été implanté sur un terrain du quartier de l'ARSOT entre la rue Miellet et la rue des Commandos d'Afrique, répondant en cela à l'injonction de jeux de proximité.

Ce terrain de proximité répond à une demande très précise des jeunes de ce quartier et aussi des associations environnantes.

C'est pour ces raisons que notre commune, après rencontres et discussions avec les responsables Jeunesse et Sports et les Associations, a décidé de répondre positivement à cette demande compte tenu de la subvention qui avait été dégagée par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Notre dossier a été admis. Dès lors, nous avons pris contact avec un constructeur de tennis et sols sportifs, sous couvert de la D.D.E., Subdivision de Giromagny ; le devis s'est élevé pour un aménagement d'un court de tennis de 18,00 x 35,00 m en béton poreux à une somme totale T.T.C. de 202.183,35 francs.

Ce qui se traduit par les divers travaux suivants : travaux préparatoires, drainage, fondation, dalle béton poreux, clôture, revêtement et trace, équipement sportif.

En ce qui concerne l'aménagement des abords de ce terrain de jeux, il a été effectué lors d'un chantier "Jeunes" sous la responsabilité du centre Socio-Culturel du Martinet avec la participation de l'A.D.I.J. (v. article de P. NAAS).

aménagement des abords du terrain de tennis du quartier de l'ArsoT

En complément de la réalisation d'un terrain de tennis dans le cadre d'une dotation d'équipements sportifs de proximité, un chantier de jeunes ayant pour rôle d'en aménager les abords a été monté durant l'été, du 7 au 24 août.

A l'instigation de Jeunesse et Sports, de la Municipalité et du Centre Socio Culturel du Martinet, ce chantier avait pour objectif de mettre en contact des jeunes de l'ARSOT avec d'autres jeunes venant de tous les horizons (Néerlandais, Allemands, Danois, Américains...).

Il s'agissait également de favoriser l'apprentissage pour eux de la vie sociale et de la solidarité, ainsi que la découverte de l'Europe par les adolescents du quartier.

Ce chantier fonctionnait selon une double articulation :

– le matin aménagement des abords du tennis (environnement)

– l'après-midi, activités sportives nouvelles (spéléo, canyoning, escalade, randonnée).

La véritable révélation a été de voir les jeunes de l'ARSOT travailler dans leur propre quartier. En ce sens la réussite fut encore plus grande qu'espérée.

André RAUSHER.

Ph. NAAS.

association de football

I. L'ASSOCIATION JEUNES OFFEMONT

L'Association Jeunes OFFEMONT a été créée le 2 mai 1992. Elle a pour objet la pratique du football. Son comité directeur est composée des personnes suivantes :

Président : Benoît COME
Vice-Président : Lionel CHEVALLIER
Trésorier : Boris TRITTER
Trésorier adjoint :
Olivier TAILLEVAND
Secrétaire : Daniel TRULLAS
Secrétaire adjoint :
Youssef ZENINI

Elle comprend :

- 1 équipe seniors évoluant en 3^e division de District (20 licenciés + 1 dirigeant)
- 1 équipe poussin (10 licenciés)
- 1 équipe débutant (10 licenciés)

Les seniors sont sous la responsabilité de Youssef ZENINI.

Les poussins et les débutants suivent l'entraînement le mercredi après-midi, encadrés par Jean-Luc BRACONNIER (titulaire du diplôme d'initiateur 1^{er} degré).

L'association compte faire évoluer une équipe pupille en championnat à partir du début du mois de mars. Pour cela, M. Daniel TRULLAS passe actuellement son diplôme d'initiateur 1^{er} degré. Nous demandons donc aux parents ayant des enfants intéressés (nés entre le 1^{er} août 1980 et le 31 juillet 1982) de bien vouloir se faire connaître dès à présent pour commencer les séances d'entraînement. Soit par courrier à :

ASSOCIATION JEUNES OFFEMONT

18, voie Saturne - 90300 OFFEMONT

Soit par téléphone
au 84 26 40 86 (entre 19 h et 21 h)

A. RAUSHER

II. ASSOCIATION SPORTIVE OFFEMONT Saison football 1991-1992

Des équipes "débutants" (15 Offemontois) qui ont participé à de nombreux rassemblements dont celui de BOUROGNE (300 participants).

Une équipe "poussins" (10 Offemontois) qui, après une belle première phase, a obtenu le droit de figurer dans le groupe honneur où elle s'est comportée fort honorablement.

Une équipe "pupilles" (15 Offemontois). Son parcours a été moyen compte tenu de ses possibilités. A retenir la sélection de Wilfried CUNCHON et de Hichem SHAIK en sélections départementales.

Une équipe "minimes" (8 Offemontois) en entente avec l'AS Rougegoutte qui a très bien figuré dans la hiérarchie du département.

Une équipe cadets (7 Offemontois) en entente également, qui s'est particulièrement illustrée en coupe WARTEL où elle ne s'incline que devant l'équipe de l'AS Baume-les-Dames (Isle-sur-le-Doubs).

Enfin, les *deux équipes seniors*. (30 licenciés) qui ont longtemps "flirté" avec l'accession en division supérieure et qui ont échoué de peu.

A. RAUSHER

les contrats emploi solidarité

Le contrat emploi solidarité appelé communément C.E.S., est un dispositif de lutte contre l'exclusion professionnelle qui doit s'adresser en priorité aux personnes les plus en difficultés. Dans le cadre d'un décret de juillet 1992, plusieurs dispositions ont été prises afin de privilégier l'accès au Contrat emploi Solidarité, des personnes en situation de chômage de longue durée, des bénéficiaires du R.M.I. (Revenu Minimum d'insertion) ainsi que des travailleurs handicapés.

Ces contrats sont mis en place dans le secteur public (Communes, Administrations, Hopitaux, Ecoles etc.), dans les Associations reconnues d'utilité publique et dans les entreprises privées assurant le service public. (E.D.F., S.N.C.F. etc.).

Suivant les administrations, l'Etat prend en charge

de 85 % à 100 % le montant de la rémunération sur la base d'une activité de 20 heures hebdomadaires. La durée maximale des contrats emploi solidarité peut s'étaler de 6 mois à 36 mois suivant les catégories de bénéficiaires. En règle générale un contrat est conclu pour un an renouvelable une fois pour la même durée.

L'Agent bénéficiant d'un contrat Emploi solidarité doit être placé sous la tutelle d'un "Formateur" qui doit l'informer et le guider pendant toute la durée du contrat. Cette formation devrait permettre à l'intéressé d'acquérir une expérience professionnelle lui permettant une insertion dans la vie active. La Commune d'OFFEMONT a fait un effort sensible pour le recrutement des C.E.S. puisque actuellement neuf personnes sont en activité. Elles ont réparties dans divers secteurs (Secrétariat, Entretien, Ecoles, etc.).

Il est vrai que ces dispositions de traitement social du chômage ne sont pas idéales, mais permettent néanmoins une réinsertion possible dans les meilleures conditions.

Pour tous renseignements sur les Contrats Emploi Solidarité il y a lieu de s'adresser au Secrétariat de la Mairie.

Albert MOUGENOT

recrutement du personnel communal

La commune d'OFFEMONT et nombre d'autres collectivités territoriales recrutent désormais leurs agents sur concours ou examens dont l'organisation est entièrement assurée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale qui est un établissement public au service des collectivités locales. Les concours concernent les filières administratives, techniques et autres.

Filière administrative	Filière technique administrative	autres
- agent administratif	- agent technique	- sous archiviste
- agent administratif qualifié	- agent technique qualifié	- bibliothécaire 2 ^e qualif.
- commis	- agent de maîtrise	- employé de bibliothèque
- secrétaire de mairie		

Les examens sont relatifs aux professions de garde-champêtre, gardien de police.

Enfin, les examens professionnels concernent les conducteurs 1^{er} ou 2^e niveau, les chefs de garage, les agents d'entretien qualifiés.

Les Jury sont composés d'élus locaux, d'administratifs, d'enseignants. Cette composition diversifiée est une garantie d'objectivité.

Si la carrière d'AGENT D'UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE vous intéresse, adressez-vous pour tous renseignements au :

Centre de Gestion de la fonction publique territoriale.

1, rue Stoltz - BP 322 - 90006 BELFORT CEDEX
Tél. 84 28 36 28 - Accès Minitel 3614 Tebel 1

ATTENTION

Les emplois de catégorie A et certains emplois de catégorie B (rédacteur, technicien territorial) échappent à la compétence du centre de gestion. Celui-ci ne connaît que les déclarations de vacances d'emploi citées supra.

Les autres déclarations de vacances d'emploi (catég. A et B) sont faites au CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale)

CNFPT : *Direction régionale*

3 bis, rue Bouloche - BESANÇON - Tél. 81 52 84 73

5, rue de la République - BELFORT - Tél. 84 22 58 21

Bourse de l'emploi - 36-14 CNFPT "Odet"

Françoise BOUVIER

entreprise d'offemont

Coopération entre le District et une entreprise Offemontoise

Le District collecte annuellement 1 200 tonnes environ d'objets encombrants. Ceux-ci sont constitués d'une part de matériaux recyclables (plastique, papier, ferraille, etc.) et d'autre part, de matériaux incinérables non recyclables.

Depuis deux ans déjà, le District fait appel à une société locale spécialisée dans le conditionnement de ce type de déchets de manière à limiter au maximum les dépôts en décharge, rappelant à cet égard que nous ne disposons pas, à l'échelle du Département, de décharge contrôlée de classe II.

Ainsi donc, la Société EST-RECYCLAGE sise 59 rue des Commandos d'Afrique 90300 OFFEMONT, assure pour le compte du District une prestation de conditionnement des objets encombrants suivant les modalités décrites ci-après :

1. Tri et recyclage des matériaux déposés par le District sur le site de traitement situé à OFFEMONT.
2. Conditionnement par broyage des matériaux combustibles non recyclables.
3. Transport par la Société des broyats sur le site de l'UIOM de BELFORT pour y être incinérés (le broyage préalable de ce type de matériaux facilite leur introduction dans les fosses ainsi que les conditions de combustion).

L'ensemble de cette prestation était assuré en 1991 pour le prix H.T. de 370,00 F la tonne, l'incinération des broyats étant à la charge du District de l'Agglomération Belfortaine.

M. HONORE

bel-off-major

section - majorette

Les BEL-OFF-MAJOR majorettes d'OFFEMONT avaient la tenue et le bâton, il leur manquait la salle pour s'entraîner, mais depuis septembre 1991, les majorettes ont repris du service, sous la direction de Nathalie CATHERINE. Après un timide départ le groupe a pris sa vitesse de croisière. A ce jour le nombre de majorettes se monte à 22 avec le porte drapeau : elles sont capables de se présenter au public en matinée, ou en soirée, comme le prouve le succès remporté lors de leurs différentes sorties en ALSACE.

De plus afin de pouvoir renouveler leur costume, car le spectacle présenté est gratuit pour qui les demande, le comité sous la présidence de M. Jean MICHAUD, s'emploie à organiser : concours de belote en mars et octobre, concours de boules en août "CHALLENGE HENRI CUNCHON", repas dansant en mai, sans oublier bien sûr, le Noël, en présence de la marraine du groupe, Madame Andrée HONORE et leur gala qui aura lieu en novembre 1993 ; cet événement est très important pour toutes les majorettes. Tout ce petit monde espère que le succès ira en grandissant, autant en ce qui concerne le nombre de demandes de sorties que la compréhension et présence des parents et amis pour leurs soirées. Ce qui leur permettra d'avoir la volonté de redonner du tonus à leur association.

J. MICHAUD.



madame Mermet - madame Molina Bel à l'honneur



Madame Molina BEL née BARB Marie-Paule est entrée au secrétariat de mairie le 3 octobre 1970. Elle a réussi avec succès l'examen d'Agent de bureau dactylographe et ensuite celui de commis. Elle est actuellement Adjoint Administratif principal de 1^{re} classe.

Madame Arlette MERMET a fait son entrée comme concierge-agent de service à l'École du Martinet le 5 janvier 1967. Elle est toujours en poste à cette même école, et n'a connu en fait que deux directrices.



**ETRE PRESENT DANS
VOTRE VILLE...**

C'EST D'ABORD VOUS SERVIR



CAISSE REGIONALE DE FRANCHE-COMTE
Le bon sens en action

cérémonie du charnier



Fidèles au souvenir...



Le dernier dimanche de septembre est consacré depuis près de 50 ans à l'hommage rendu à la mémoire des 21 fusillés du maquis de Chérimont.

R. TRITTER

bonne retraite monsieur Girol !



et bienvenue à l'adjudant-chef ASQUIN

"Disponibilité permanente, désir de perfectionnement continu, courage, dévouement, fermeté mais compréhension envers ses hommes : ce sont les qualités qui pendant 33 ans ont animé l'adjudant-chef S. GIROL.

C'est en effet en 1958 que Serge GIROL entre en qualité de Sapeur au CPI d'OFFEMONT. Il gravira ensuite tous les échelons : caporal en 1976 adjudant en 1983 et Chef de Corps en 1985 lorsqu'il prendra la succession de son beau-père Maurice SALOMON admis à la retraite.

Le 1^{er} décembre 1985 il est nommé adjudant-chef. Médaille d'Or en juin 1991, Serge GIROL possède une double appartenance à OFFEMONT et à VETRIGNE. La limite de ses deux communes traverse sa demeure.

Il est pompier à OFFEMONT et a été élu au poste d'adjoint dans la commune de VETRIGNE et à celui de Conseiller de District.

C'est ce que nous pourrions appeler du dévouement intercommunal.

Par ailleurs, il est retraité depuis peu de la Société Bull.

Je lui souhaite donc une bonne double retraite mais connaissant son caractère, je sais qu'il ne restera pas inactif et qu'il saura éventuellement mettre son expérience au service de ceux qu'il quitte aujourd'hui : ses vingt sous-officiers et sapeurs et

ses dix cadets.

Et je n'oublie pas en mon personnel et au nom du Conseil Municipal tout entier de le remercier très vivement pour les services, petits et grands, qu'il a rendu, à notre population.

Nous perdons l'adjudant-chef Serge GIROL mais nous avons cependant aujourd'hui la satisfaction d'accueillir l'adjudant-chef Serge ASQUIN qui a déjà derrière lui une belle carrière. En effet :

- de 1968 à 1971 il est engagé volontaire à la Brigade des SP de Paris

- de 1971 à 1978 il est sapeur du Centre de Secours d'Avion dans le Pas de Calais.

- l'année suivante il est Sapeur professionnel de 1^{re} classe au Centre de Secours Principal de Creil dans l'Oise puis sergent en 1980, adjudant en 1986 toujours au CSP de Creil.

- le 1^{er} décembre 1988 il est muté au service départemental d'Incendie et de Secours du Territoire de BELFORT affecté au Service national et le 1^{er} décembre 1989 il est nommé adjudant-chef. Je veux simplement lui souhaiter un bon séjour à OFFEMONT où il vient d'élire domicile et beaucoup de satisfaction à la tête de notre CPI.

Et je peux l'assurer qu'il aura toujours l'écoute et l'appui de la Municipalité".

Extrait du Discours de R. TRITTER.

Serge Girol dans tous ses états...

sérieux le jour de la passation de pouvoir



Décontracté le jour de la fête d'Offemont



Quelques images d'une longue carrière

TOUS CHAUFFAGES
(Gaz, Fuel, etc.)
ENTRETIEN - SANITAIRE

**Jacques
HOSSELET**

16, rue des Eygras - 90000 OFFEMONT
Tél. 84 26 07 86

Salon
Jean-Pierre GREGET
Coiffure masculine



Vendredi et samedi
sur rendez-vous
Sauna
sur rendez-vous

64 avenue Jean Moulin - 90000 BELFORT
Tél. 84 21 40 17

ÉCOLE D'ACCORDÉONS
COURS D'ORGUE

**Madame
MOUGENOT**

76, avenue Jean-Jaurès - 90000 BELFORT
Tél. 84 21 45 15

**S.A.R.L.
MANCINI-GIRON**

PLATRERIE
CLOISONS SÈCHES
PEINTURE
RAVALEMENT
ISOLATION
(interieure - exterieure)

24, avenue Jean-Moulin - 90000 BELFORT
Tél. 84 21 19 25

Etablissements

JACQUOT et MICHAUT & Fils

Centenaire 1887-1987

88, av. J.-Jaurès 90000 BELFORT - Tél. 84 21 55 26

SCIERIE

**TOUS COMBUSTIBLES
FUEL - ELF GAZ**

Lubrifiants ELF
Charbons des meilleures provenances
Isolation
Plots chêne / sapin
Bois exotique

**ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENTS**

Jean-Pierre REGNARD

2, rue de la Gare - OFFEMONT 90300 VALDOIE
Tél. 84 26 03 77

CARDP LACHAPELLE-Sous-ROUSEMONT 11510940 SIRET 33004209400012

personnel municipal



Les vœux du Maire... 1992, dans un contexte d'apartheid : les hommes d'un côté, les femmes de l'autre.





Tout s'arrange en 1993...



Madame MANCASSOLA et Madame MOLINA BEL qui, avec une gentillesse inégalée et jamais démentie, accueillent toute l'année le public.

en bref

Inauguration de la Mairie

Celle-ci aura lieu le samedi 27 février à 14 heures.
Une journée "Portes ouvertes" sera organisée le samedi 6 mars de 10 h à 12 heures.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Depuis le 1^{er} janvier, les bureaux de la Mairie sont accessibles au public :
le matin de 8 h 30 à 12 heures. L'après-midi de 14 h à 17 h 30. *Les bureaux sont fermés le samedi.*

Récupération du verre

Nous vous rappelons instamment que le dépôt du verre, sous quelque forme que ce soit,
au pied des conteneurs, est formellement interdit.

Abris-bus

Les détériorations d'abris-bus se multiplient.
Nous demandons aux habitants de coopérer avec la commune pour mettre
fin à ces actes de vandalisme qui pénalisent la population

Informations générales

Electeurs inscrits : 2 212
Hommes : 1 074
Femmes : 1 138

Situation des élèves scolarisés en 1992-93

<i>Primaire :</i>		<i>Maternelle :</i>	
Offemont-Centre :	166	Offemont-Centre :	92
Jean Macé :	151	Jean Macé :	94
Offemont Martinet :	65	Offemont Martinet :	70
Soit en primaire : 382 enfants		maternelle : 256 enfants	

SOMMAIRE

A l'honneur	Page	1
Le mot du Maire	Page	3
Le mot du Directeur de la publication	Page	4
La réforme de l'organisation territoriale :		
Intercommunalité	Page	5
Le district	Page	6
L'école du Centre	Page	7
L'école du Martinet	Page	8
L'école Jean Macé	Page	9
Actions de soutien scolaire	Page	10
Le budget 1992	Page	11
Urbanisme et P.O.S.	Page	13
Travaux	Page	14
Plan de la nouvelle Mairie	Page	17
La halte garderie	Page	19
Population	Page	21
Etat-civil	Page	22
Compte-rendu des séances du conseil municipal	Page	26
Plan	Page	31
Compte-rendu des séances du conseil municipal (suite et fin)	Page	35
Vos droits citoyens !	Page	36
La récupération du verre	Page	39
Secteur social	Page	40
Activité du Corps des Sapeurs-Pompiers	Page	42
Souvenirs	Page	44
Sortie des anciens combattants		
Offemont - Vétrigne	Page	45
Les anciens	Page	46
Le tour de France	Page	47
Sports	Page	48
Aménagement	Page	51
Association de football	Page	52
Les contrats emploi solidarité		
Recrutement du personnel communal	Page	53
Entreprise d'Offemont	Page	54
Bel-Off-Major	Page	55
Madame Mermet et Madame Molina Bel à l'honneur	Page	56
Cérémonie du charnier	Page	57
Bonne retraite Monsieur Girol	Page	58
Serge Girol dans tous ses états	Page	59
Personnel municipal	Page	61
En bref	Page	63
Sommaire	Page	64

Directeur
de la publication :
F. BOUVIER
Publicité :
s'adresser en Mairie
Tél. 84 26 01 49

Le présent numéro
est tiré à 1 300
exemplaires par
GRAFIC PUB.
Diffusion gratuite
Reproduction
interdite.
Dépôt légal
0293001 février 93

**Bulletin
Municipal
d'Informations**
Mairie
90300 OFFEMONT

*Heures d'ouverture
de la Mairie :*
*de 8 h 30 à 12 heures
et de 14 heures
à 17 h 30 tous les
jours sauf le samedi.*

**O
F
F
E
M
O
N
T

R
É
A
L
I
T
É**

Cérémonies du 8 mai 1992



Ils n'oublient pas...

Le huitième championnat d'Europe de Mongolfières



Photo : F. P. HELLMANN

Plusieurs terrains offemontois ont servi de bases d'envol et d'atterrissage aux montgolfières début septembre



EST RECYCLAGE

59 rue des Commandos d'Afrique
90300 OFFEMONT

☎ 84 26 82 43

**DESTRUCTION DE TOUS DÉCHETS
DE L'INDUSTRIE AU PARTICULIER, SAUF
LIQUIDE ET PRODUITS TOXIQUES**

**PRISE EN DÉCHARGE DE TOUS
REMBLAIS ET MATÉRIAUX INERTES**

LOCATION DE BENNES

Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
le samedi de 8 h 30 à 11 h 30



EST B.T.P.

Bâtiment - Travaux publics

59 rue des Commandos d'Afrique
90300 OFFEMONT

☎ 84 26 20 77 / 84 26 82 43

**TRAVAUX BÂTIMENT
TRAVAUX PUBLICS**

TRANSPORT

**LOCATION D'ENGINS
ET DE MATÉRIEL**